Nations Unies A/C.1/74/PV.9

Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Première Commission

9e séance plénière

Jeudi 17 octobre 2019, à 15 heures

New York

Président : M. Llorentty Solíz. . . . . (Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants pour le débat général, je rappelle à toutes les délégations que la date limite de dépôt des projets de résolution et de décision au titre de tous les points de l'ordre du jour a été fixée à aujourd'hui 16 heures.

Nous allons maintenant entendre les orateurs et oratrices inscrits sur la liste pour le débat général portant sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Je tiens une fois de plus à rappeler à toutes les délégations qui prennent la parole de bien vouloir limiter leurs interventions à huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

M. Fiallo Karolys (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Bureau, pour votre élection, et pour les efforts que vous avez déployés pour faire démarrer les travaux de la Commission. Nous pensons qu'il est important de veiller à ce que toutes les délégations participent à nos délibérations sur un pied d'égalité. Nous devons cependant faire en sorte que la Première Commission ne se retrouve pas dans la stagnation déplorable qui affecte les autres organes des mécanismes de désarmement, car nous ne pouvons nous permettre de retarder davantage nos travaux.

Ma délégation s'associe à la déclaration coordonnée et prononcée par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Je tiens aussi à remercier S.E.M. Tijjani Muhammad-Bande, Président de l'Assemblée générale, pour sa déclaration de la semaine dernière à la Commission (voir A/C.1/74/PV.3), et j'ai également apprécié la déclaration faite ici hier par l'Ambassadeur Ezequiel Sabor, Président de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (voir A/C.1/74/PV.8).

Dans le cadre de la première zone exempte d'armes nucléaires à forte densité de population, créée par le Traité de Tlatelolco, l'Équateur exhorte tous les États à redoubler d'efforts en vue de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. Il est important de faire progresser le désarmement et la non-prolifération nucléaires simultanément, de manière interconnectée et concertée. Chaque État est tenu de respecter les obligations en matière de non-prolifération nucléaire, et il nous constatons avec regret que les États qui possèdent de telles armes n'ont pas respecté ces obligations. Nous nous engageons à soutenir la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

Dans 10 mois seulement, nous commémorerons les 75 années écoulées depuis les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. La meilleure façon pour nous, en tant qu'États, de rendre hommage aux victimes de ces attaques est de signer et de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Je suis heureux d'informer la Commission à cet égard que le 25 septembre 2019, l'Équateur a déposé son instrument de ratification du Traité. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui avec insistance l'élimination complète des armes nucléaires et condamnons fermement l'emploi, la menace d'emploi, ainsi que l'existence même des armes nucléaires, car elles constituent un défi à la survie même de l'humanité.

L'Équateur rejette totalement la prise en considération, la planification ou la réalisation d'essais nucléaires. Nous réaffirmons notre plein appui aux travaux de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et nous appelons la communauté internationale à unir ses efforts pour que le Traité entre en vigueur le plus rapidement possible. À cet égard, je voudrais rappeler la table ronde et l'atelier internationaux sur la science et la diplomatie qui se sont tenus à Quito les 12 et 13 septembre et qui ont été organisés par le Gouvernement équatorien et le Secrétaire exécutif de l'OTICE. Nous sommes reconnaissants du soutien que nous avons reçu de M. Lassina Zerbo, son secrétaire exécutif. Mon pays est convaincu que si nous voulons parvenir à un monde pacifique, nous devons changer l'orientation des doctrines de sécurité des États dotés d'armes nucléaires et de ceux qui participent à la prétendue protection nucléaire.

Je tiens à réitérer l'engagement de mon pays en faveur de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. L'Équateur condamne l'emploi de ces armes, qui doivent être éliminées sans plus attendre.

L'Équateur partage et soutient fermement les objectifs du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous sommes également partie au Protocole contre la fabrication et le trafic d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Nous soutenons l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions, car il s'agit d'armes particulièrement cruelles aux effets extrêmement néfastes, notamment pour les groupes les plus vulnérables de la société, et nous demandons instamment qu'il soit mis fin au financement et aux investissements dans les entreprises qui produisent des armes à sous-munitions. Nous réitérons également l'engagement de l'Équateur à poursuivre la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Nous rejetons l'utilisation croissante et l'amélioration des drones armés ainsi que des armes létales autonomes. Par le biais de ses diverses instances régionales et universelles, la communauté internationale doit continuer à renforcer le droit international humanitaire dans ce domaine, notamment en envisageant une interdiction de ces types d'armes. À cette fin, nous soutenons les travaux de la Convention sur certaines armes classiques, et nous sommes convaincus qu'il ne suffit pas de réglementer le commerce international de ces armes.

En conclusion, le Gouvernement équatorien affirme son engagement en faveur du multilatéralisme, seule voie capable de maintenir la paix, de parvenir à un désarmement complet et universel et d'assurer une sécurité internationale efficace et pleinement respectueuse du droit international, des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies. Compte tenu des contraintes de temps, je téléchargerai une version plus complète de ma déclaration sur le portail électronique de la Commission.

M^me^ Bogomilova-rasheva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre accession à la présidence de la Commission. Je tiens à vous assurer du plein appui de ma délégation aux efforts que vous déployez pour mener à bien nos délibérations.

La République de Bulgarie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3), et je voudrais en souligner plusieurs aspects à titre national.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des problèmes de sécurité de plus en plus complexes, et ce, à l'échelle mondiale, qui nécessitent notre engagement actif et des efforts concertés. Il est plus que jamais essentiel d'œuvrer à la préservation de l'ordre multilatéral fondé sur des règles si nous voulons parvenir à la paix, à la stabilité et à la prospérité dans le monde. Malgré l'évolution constante de la situation, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et un

fondement primordial de la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI du Traité. La République de Bulgarie réitère son engagement total en faveur de sa mise en œuvre et de son universalisation. L'année prochaine, nous célébrerons son cinquantième anniversaire, qui coïncide avec la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Pour maintenir cet élan, nous devons réaffirmer sa pertinence et sa validité. Le succès de la Conférence d'examen dépendra également de notre détermination et de notre capacité à faire preuve d'un esprit pragmatique et constructif dans nos efforts pour atteindre nos objectifs communs, à savoir un monde sans armes nucléaires.

Si nous soutenons l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous sommes fermement convaincus que la seule façon de parvenir à un désarmement nucléaire universel, vérifiable et irréversible est d'adopter une approche progressive fondée sur des mesures pratiques. Des progrès tangibles vers un monde sans armes nucléaires ne seront accomplis que si nous prenons en considération notre environnement de sécurité complexe et le contexte stratégique.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un autre élément de la construction d'un monde sans armes nucléaires. Aujourd'hui, plus de 20 ans après l'ouverture du Traité à la signature, nous avons toujours besoin que la communauté internationale œuvre à son entrée en vigueur. La Bulgarie, qui est un État visé à l'annexe 2, fait partie de ceux qui ont signé et ratifié le Traité. Une fois en vigueur, il constituera une interdiction mondiale juridiquement contraignante des explosions nucléaires de toute sorte. Nous appelons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder. Cela est particulièrement pertinent pour la République populaire démocratique de Corée. Nous attendons toujours qu'elle prenne des mesures concrètes pour s'engager sur une voie crédible vers une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Ses multiples tirs de missiles balistiques continuent de menacer la sécurité et la stabilité régionales et internationales. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de toute nouvelle violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'exhortons en outre à s'engager sérieusement dans le processus de négociation en vue d'abandonner ses programmes nucléaires et de missiles balistiques, de revenir au respect du TNP et de signer et ratifier le TICE sans délai.

Nous sommes profondément préoccupés par la décision de l'Iran de suspendre la mise en œuvre de certains de ses engagements au titre du Plan d'action global commun. Le retour au respect intégral de l'accord nucléaire et la poursuite de l'action diplomatique sont les seuls moyens d'assurer l'apaisement des tensions et la préservation du Plan d'action.

Dans le contexte actuel de tensions internationales, la République de Bulgarie partage les préoccupations concernant le nombre croissant de traités multilatéraux de non-prolifération et de désarmement qui souffrent d'un manque de consensus ou d'impasses, voire de violations. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a été déterminant pour le maintien de la sécurité dans la région euro-atlantique au cours des 30 dernières années. Il s'agit également d'une contribution tangible au désarmement dans le cadre du TNP et de l'architecture globale de sécurité mondiale. Nous regrettons son extinction à la suite du non-respect des règles par la Fédération de Russie. Nous encourageons la Fédération de Russie et les États-Unis à engager un dialogue actif sur l'avenir du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques au-delà de 2021, ainsi que sur d'autres arrangements en matière de maîtrise des armements.

En tant que membre du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour la période de 2019-2021, la Bulgarie ne ménagera aucun effort pour préserver l'application intégrale et effective de la Convention sur les armes chimiques et de toutes les décisions des États parties à celle-ci, y compris celle adoptée en juin 2018 lors de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties. Nous considérons que l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en quelque circonstance que ce soit, est totalement inacceptable et constitue une menace pour la sécurité. Nous sommes prêts à appuyer les efforts visant à faire en sorte que tous les auteurs de tels actes rendent des comptes.

Il est tout aussi important de réaliser des progrès dans le domaine des armes classiques. Nous espérons que la quatrième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, qui se tiendra en novembre, examinera comme il se doit les défis qui restent à relever pour atteindre l'objectif d'un monde sans mines terrestres en 2025. L'adoption d'un plan clair pour progresser davantage vers l'universalisation est essentielle si nous voulons atteindre les objectifs humanitaires de la Convention.

Mon pays est pleinement attaché aux principes et objectifs de la Convention sur certaines armes classiques et de ses protocoles, qui constituent une plate-forme multilatérale efficace pour répondre à l'évolution présente et future des technologies d'armement. La Bulgarie participe activement au Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, en vue d'élaborer et d'adapter un cadre normatif et opérationnel efficace et complet pour les travaux sur leur production, leur utilisation et leur transfert. Les technologies de l'information et des communications continuent d'être utilisées de manière abusive par toutes sortes d'acteurs, ce qui crée des menaces potentielles pour la stabilité et la sécurité nationales et mondiales. Nous pensons qu'un système multilatéral efficace de cybersécurité ne peut être fondé que sur le cadre juridique international existant, notamment la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

M. Matt (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : La Première Commission est confrontée à des problèmes de procédure en raison des profondes divisions entre les membres sur les questions de sécurité et de désarmement. Il est regrettable que ces divisions commencent à constituer un risque systémique sérieux pour les discussions intergouvernementales sur le désarmement, une évolution qui, à notre avis, va à l'encontre des intérêts de l'ensemble des membres. Le Liechtenstein plaide constamment en faveur de la meilleure utilisation des ressources et des formats de discussion disponibles, en particulier en cette période de tensions géopolitiques accrues et d'érosion de l'ordre international fondé sur des règles. Dans le même temps, l'Organisation des Nations Unies doit être préservée en tant que forum de discussion inclusif permettant à chaque délégation de participer de manière significative, conformément aux pratiques bien établies et dans le plein respect des obligations juridiques découlant de l'accord de siège et des accords régissant les relations diplomatiques entre les États. Le Liechtenstein considère que c'est un sujet de préoccupation légitime pour l'ensemble des Membres de l'ONU.

Ces dernières années, de nombreux États ont exprimé leur inquiétude quant à la perspective d'une nouvelle course aux armements nucléaires. Aujourd'hui, malheureusement, nous devons admettre qu'elle est devenue une réalité. Des éléments clefs de notre architecture de désarmement et de non-prolifération nucléaires sont perdus ou s'érodent. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est caduc, aucun effort apparent n'est fait pour proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, le Plan d'action global commun est soumis à une pression intense et la République populaire démocratique de Corée ne montre aucun signe de respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sans parler de la prise de mesures vérifiables en vue du désarmement nucléaire.

La sécurité en Europe est en déclin, comme dans de nombreuses autres régions du monde. Le Liechtenstein appuie fermement les efforts visant à rétablir la sécurité européenne dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres instances. En tant que continent qui a le plus bénéficié du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, c'est l'Europe qui perdrait le plus de son extinction , notamment des États comme le Liechtenstein qui n'ont cessé de réclamer des efforts de désarmement nucléaire plus ambitieux. Si les allégations de violation de ce traité sont clairement préjudiciables à la crédibilité de la Fédération de Russie, le Liechtenstein considère que la dénonciation du Traité sans aucune tentative de règlement des différends dans son cadre est incompatible avec les obligations de la Fédération de Russie et des États-Unis au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Les perspectives actuelles de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP ne sont pas prometteuses. Après un demi-siècle d'existence dudit Traité, ses trois piliers souffrent d'une mise en œuvre déséquilibrée, ce qui met en péril l'ensemble de ses réalisations. Son but ultime, l'élimination totale des armes nucléaires, s'estompe de plus en plus à chaque annonce de projets d'ajout ou de modernisation des arsenaux nucléaires et d'abaissement du seuil d'utilisation. Ces faits vont à l'encontre des obligations des États dotés d'armes nucléaires au titre de l'article VI et constituent un risque sérieux pour les autres réalisations du Traité, notamment s'agissant du pilier de la non-prolifération. Malgré tout cela, le Liechtenstein s'engagera pleinement dans les efforts visant à obtenir un résultat substantiel lors de la Conférence d'examen, qui ne peut toutefois que s'appuyer sur les accords passés, et non pas revenir en arrière.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont le Liechtenstein a été l'un des premiers signataires, a constitué l'une des rares évolutions positives de ces dernières années dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. C'est l'expression politique d'une grande majorité d'États non dotés d'armes

nucléaires qui prennent au sérieux leurs obligations au titre de l'article VI du TNP, et elle a le potentiel de rétablir l'équilibre initial inscrit dans le Traité. Une fois en vigueur, celui-ci complétera également le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son mécanisme de vérification en établissant une norme juridique claire contre les essais nucléaires. Plus important encore, il établit une ligne de conduite claire contre toute tentative de justifier l'emploi d'armes nucléaires, compte tenu de leurs terribles conséquences humanitaires. À une époque où les normes internationales sont fragilisées, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires donne l'exemple en matière de multilatéralisme et est une source d'espoir dans un monde qui souffre de plus en plus du fait de la politique insupportable des grandes puissances.

Les tendances à une militarisation croissante du cyberespace, les progrès en matière d'intelligence artificielle et la manipulation généralisée de la collecte des données, ainsi que la cybercriminalité, constituent de véritables risques pour la sécurité des États et de leurs citoyens et mettent en exergue la nécessité de préciser davantage notre conception commune selon laquelle le droit international s'applique pleinement au cyberespace. Compte tenu de la numérisation croissante de la guerre, le Liechtenstein est en train d'examiner spécifiquement dans quelle mesure le Statut de Rome et d'autres régimes juridiques internationaux s'appliquent aux cyberattaques et à la cyberguerre. Dans le cadre de l'Alliance pour le multilatéralisme, le Lichtenstein appuie l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberespace et le Partenariat international pour l'information et la démocratie.

Nous nous félicitons du lancement des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Grâce à la présidence avisée de la Suisse, nous avons eu des discussions productives et nous avons pu bénéficier de l'avis d'experts, malgré un mandat indûment restrictif quant à la participation de la société civile. La cybersécurité est une priorité absolue pour de nombreux gouvernements, sinon tous, et un sujet sur lequel l'Organisation des Nations Unies doit prendre l'initiative. C'est également un bon exemple de la manière dont l'action décisive du Secrétaire général et de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement peut conduire à des discussions intergouvernementales sérieuses. Pour la Première Commission, c'est aussi l'occasion de briser les cloisonnements et de tendre la main à d'autres commissions ou formats de discussion traitant des mêmes questions sous des angles différents, comme l'état de droit, le développement durable et les droits de l'homme.

L'ONU doit s'attaquer plus systématiquement aux nouveaux risques et défis en matière de sécurité, en vue de définir les mesures politiques et juridiques nécessaires pour y faire face. Les progrès techniques démontrent clairement la nécessité d'adopter une nouvelle réglementation dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes sous forme de normes contraignantes pour garantir légalement qu'un élément humain soit intégré dans les processus de prise de décisions de ces systèmes. Un élément de contrôle humain effectif tout au long du cycle de vie des systèmes d'armes létaux autonomes est essentiel et contribue à garantir le respect du droit applicable, notamment le droit international humanitaire. Le Liechtenstein appuie le projet de déclaration sur les systèmes d'armes létaux autonomes, car il définit un important terrain d'entente pour faire avancer cette question. Compte tenu de l'urgence de cette question pour le Secrétaire général et de nombreux États, il conviendrait de porter à l'attention de l'Assemblée générale les discussions menées par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes.

M^me^ Furman (Israël) (*parle en anglais*) : Nous assistons à une escalade inquiétante dans le domaine de la maîtrise des armements. Elle s'explique par l'absence d'engagement des États envers la communauté internationale pour ce qui est de s'acquitter de leurs obligations de bonne foi et pour un monde meilleur et plus sûr.

Le Moyen-Orient a toujours du mal à respecter les normes et principes de maîtrise des armements. Cette culture du non-respect et du mépris des obligations et des normes internationales est malheureusement très répandue. Des régimes du Moyen-Orient ont utilisé des armes chimiques contre leurs propres peuples et les pays voisins à cinq reprises depuis la Seconde Guerre mondiale et pas plus tard que l'année dernière, en violation flagrante du Protocole de Genève de 1925. En outre, deux autres cas de violations de la Convention sur les armes chimiques par des États Membres de la région n'ont pas encore été confirmés et doivent faire l'objet d'une enquête plus approfondie. Il y a eu quatre cas de violations graves du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) au Moyen-Orient depuis son entrée en vigueur. Deux cas de violations du TNP par des États Membres n'ont pas encore été confirmés et doivent faire l'objet d'une enquête plus approfondie. Les missiles et les roquettes sol-sol ainsi que les

technologies, le savoir-faire et les processus de production qui s'y rapportent, ont proliféré et ont été transférés à des organisations terroristes dans toute la région, au mépris total des résolutions du Conseil de sécurité, de la souveraineté des États concernés et de la stabilité de la région dans son ensemble.

En mai 2018, le Président Trump a annoncé le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun. L'État d'Israël a appelé clairement l'attention sur les menaces et les implications dangereuses de cet accord pour la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient depuis son élaboration. Depuis lors, l'Iran a testé à plusieurs reprises les limites de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Le mois dernier, il a enfreint les obligations nucléaires fondamentales énoncées dans cette résolution. Les archives nucléaires de l'Iran contiennent des éléments de preuve directs quant à ses ambitions militaires nucléaires. Ce pays a dissimulé du matériel et des équipements nucléaires illicites non déclarés sur son site de Turquzabad. Lors de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Directeur général par intérim de l'AIEA a déclaré que l'Iran n'avait pas coopéré comme prévu avec l'Agence pour réfuter ces allégations. Ces activités et d'autres activités liées aux armes nucléaires menées sur le site d'Abadi constituent une violation manifeste des engagements pris par l'Iran au titre du TNP. L'Iran essaie également de déstabiliser la région en utilisant tous les moyens à sa disposition, comme le terrorisme et l'emploi de missiles et de roquettes contre les États de la région, y compris Israël, et ce depuis le territoire d'autres pays de la région, en l'occurrence la Syrie.

Depuis l'entrée en vigueur de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, l'Iran a mis à l'essai des dizaines de missiles balistiques, tous capables d'emporter des têtes nucléaires. Le régime a mis à l'essai des missiles de différentes portées, allant jusqu'à 2 500 kilomètres, bien au-delà des frontières du Moyen-Orient. L'Iran a fait l'objet de fermes condamnations pour le tir d'un lanceur de satellites, car celui-ci comprenait des composants utilisés dans les missiles balistiques intercontinentaux. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015)du Conseil de sécurité (S/2018/1089) a appelé l'Iran à s'abstenir de se livrer à de telles activités. Israël appelle les membres de la communauté internationale qui ne l'ont pas encore fait à condamner sans équivoque ces activités et à faire preuve d'une tolérance zéro à l'égard du comportement de l'Iran.

L'emploi continu d'armes chimiques par le régime syrien, qui a adhéré à la Convention sur les armes chimiques et s'est engagé à renoncer à tout son programme d'armement chimique, a été clairement exposé dans le troisième rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, publié en 2016(voir S/2016/738). Le dernier rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ainsi que de nombreux rapports et déclarations du Directeur général de l'OIAC, font tous état de lacunes, d'incohérences et de divergences dans la déclaration syrienne. C'est une source d'inquiétude que la communauté internationale doit aborder clairement et fermement pour éviter que la norme absolue contre l'emploi d'armes chimiques ne continue d'être fragilisée. Nous espérons que le nouveau mécanisme de l'Équipe d'enquête et d'identification réussira dans sa tâche d'identifier les véritables auteurs des attaques à l'arme chimique.

Les armes classiques continuent de coûter la vie à des centaines de milliers de personnes dans le monde chaque année. Ces armes, en particulier les missiles, les roquettes, les armes légères et de petit calibre et les technologies connexes, prolifèrent dans toute la région. Il importe de veiller au respect et à la mise en œuvre des instruments applicables tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects si nous voulons atteindre l'objectif d'un monde plus sûr.

En ce qui concerne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Israël tient à souligner sa position de longue date selon laquelle le Traité ne crée pas un droit coutumier relatif à son sujet ou à son contenu, ne contribue pas à son développement et n'en indique pas l'existence.

Pour ce qui est de la cybersécurité, Israël attache une grande importance aux efforts visant à promouvoir la sécurité et la stabilité dans le cyberespace. Notre position mondiale en matière de cybersécurité repose sur un écosystème national qui favorise l'échange d'informations en temps réel et l'élaboration de méthodologies adéquates, encourage les programmes éducatifs et sensibilise le public à la cybersécurité. Ces principes de base devraient également être promus au niveau mondial afin d'améliorer la résilience de la planète au moyen de programmes concrets de coopération et de renforcement des capacités.

Enfin, certains acteurs de la région prétendent qu'il est possible d'établir une architecture de sécurité globale au Moyen-Orient sans coopérer directement avec Israël, en reconnaissant le droit d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres et sécurisées ou en réduisant les tensions régionales et en instaurant la confiance nécessaire entre les États de la région. Cette position est intenable. Les initiatives du Groupe des États arabes, telles que la Conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui doit se tenir en novembre, vont à l'encontre des directives et des principes relatifs à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires adoptés par consensus au sein de la Commission du désarmement en 1999, selon lesquels ce processus doit se baser sur des arrangements librement conclus et non imposés, en tenant compte des préoccupations de toutes les parties concernées et sans épingler l'État d'Israël. Israël ne s'associera pas à des initiatives contre-productives de ce genre et ne participera pas à la Conférence en novembre. Du fait de cette initiative, Israël ne participera pas non plus aux futurs débats sur des sujets liés à la maîtrise des armements au niveau régional. Malheureusement, nous constatons que certains de ces acteurs ne font pas preuve du même enthousiasme pour résoudre les véritables problèmes qui se posent au Moyen-Orient.

Compte tenu du temps de parole qui m'a été imparti, la version intégrale de ma déclaration sera disponible en ligne.

M. Getahun (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre travail, et à vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par les représentants de la Zambie et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Il est évident que la situation mondiale en matière de paix et de sécurité devient de plus en plus préoccupante. La prolifération récente des armes de destruction massive représente un grand danger pour l'ensemble de l'humanité sans distinction, et elle appelle une riposte fondamentale et efficace de notre part à tous. Nous estimons que le multilatéralisme demeure la solution la plus fiable pour traiter de manière globale des enjeux aussi importants pour la paix et la sécurité mondiales. L'Éthiopie est convaincue que le dialogue politique et la négociation jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la prolifération des armes classiques et non conventionnelles, qui font peser une menace de plus en plus grave sur la paix et la sécurité mondiales.

Nous tenons à souligner que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération. Le TNP est l'accord international de sécurité qui a été ratifié par le plus grand nombre d'États, et ses trois piliers – le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l' utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques – sont essentiels au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue également un jalon important sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, et nous estimons qu'il complète et renforce le TNP. Nous réaffirmons notre ferme appui à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui, selon nous, constitue un cadre adéquat pour enrayer la mise au point et la prolifération d'armes nucléaires.

L'Éthiopie rappelle l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde. À cet égard, nous sommes favorables à la convocation de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et nous invitons toutes les parties prenantes à y participer activement et dans un esprit d'entente mutuelle. Le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, connu sous le nom de Traité de Pelindaba, confirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires, et en sa qualité de membre de cette zone, mon pays demeure attaché à ce traité. L'Éthiopie a introduit sa deuxième demande de prorogation concernant la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et s'est engagée à éliminer toutes les mines d'ici 2025.

Mon pays accorde une grande importance au mandat et aux fonctions de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en matière de promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il a signé et ratifié des traités portant sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et a signé avec le Département de coopération technique de l'Agence un accord relatif à un programme-cadre national allant jusqu'à 2023, dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'énergie et du renforcement des capacités. Nous avons également finalisé et adopté des amendements à

notre protocole relatif aux petites quantités de matières et nous avons signé des protocoles additionnels avec l'Agence.

Nous sommes convaincus de l'importance des travaux de la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement et nous sommes préoccupés par l'impasse dans laquelle elle se trouve, qui l'empêche de s'acquitter de son mandat. La Commission du désarmement est également le cadre approprié pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire. Nous pensons que l'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité et nous sommes préoccupés par l'éventualité d'une course aux armements dans l'espace.

Comme nous le savons, la Convention sur les armes chimiques a pour objectif d'éliminer toute une catégorie d'armes de destruction massive en interdisant la mise au point, la fabrication, l'acquisition, le stockage, la conservation, le transfert et l'emploi d'armes chimiques par les États parties. L'Éthiopie coopère étroitement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en matière de renforcement des capacités et appuie les efforts régionaux de coopération dans le cadre de la Convention. Nous condamnons l'emploi d'armes chimiques par tout acteur étatique ou non étatique n'importe où dans le monde, et nous appuyons l'universalisation de la Convention et tous les efforts déployés en vue de son application intégrale.

Le transfert et l'utilisation illicites d'armes légères et de petit calibre exacerbent et compliquent les conflits, qui infligent de lourdes souffrances aux civils, notamment aux femmes et aux enfants. Le trafic d'armes légères et de petit calibre est un problème mondial qui est étroitement lié à la violence armée et au terrorisme et qui, en tant qu'acte criminel, représente une menace pour la paix et la stabilité de notre continent. La facilité d'accès aux armes légères et de petit calibre faisant l'objet d'un trafic, leur coût relativement faible, leur simplicité technique ainsi que leur circulation aisée ont causé des pertes en vies humaines et la destruction de biens dans la région. L'Éthiopie œuvre à l'adoption d'une nouvelle stratégie nationale et d'un nouveau cadre juridique en vue de renforcer la coopération et la coordination entre les forces de l'ordre à tous les niveaux et de sensibiliser le public pour réduire ce trafic.

Enfin, ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer son engagement à s'acquitter de toutes ses obligations conventionnelles et à faire respecter les résolutions pertinentes des organes de l'ONU portant sur diverses questions de désarmement.

M. Mero (Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection amplement méritée à la tête de la Première Commission. Je tiens également à réaffirmer que vous pouvez compter sur l'appui et la coopération sans réserve de ma délégation dans l'exercice de vos importantes fonctions.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par les représentants de la Zambie et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3). Je voudrais les compléter par quelques observations à titre national.

La soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale se tient alors que le monde demeure confronté à un dilemme important en ce qui concerne la paix et la sécurité mondiales, qui est catastrophique pour l'humanité et l'environnement, et qui résulte de la modernisation et de la fabrication persistantes d'armes nucléaires. La République-Unie de Tanzanie salue les efforts incessants déployés par l'Organisation des Nations Unies depuis 1964 en vue de l'élimination des armes nucléaires. Mon pays a appuyé ces efforts, et nous pensons que l'élimination totale et la non-prolifération des armes nucléaires demeurent un élément essentiel du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les membres de la Commission se souviendront que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale convoquée le 26 septembre nous a donné l'occasion de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Cette réunion a également permis de rappeler à tout le monde l'importance du désarmement nucléaire, alors que les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés continuent de faire une large place à ces armes dans leurs doctrines de sécurité et d'investir des milliards de dollars dans l'amélioration et la modernisation de leurs arsenaux.

Plus de 70 ans après les premières attaques atomiques meurtrières sur Hiroshima et Nagasaki, le moment est venu pour le monde entier d'adopter une position commune et de veiller à l'élimination totale des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, étant donné que la portée et l'ampleur des conséquences de l'emploi d'armes nucléaires sur le plan humanitaire sont catastrophiques et de plus

en plus complexes. Il est évident que personne ne peut sortir vainqueur d'une guerre nucléaire. À cet égard, la République-Unie de Tanzanie souhaite joindre sa voix à celle des autres États Membres pour inviter les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter pleinement de leurs obligations juridiques et à s'engager sans ambiguïté à procéder à l'élimination totale et sans condition des armes nucléaires d'une manière transparente, irréversible et vérifiable par la communauté internationale,, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est dès lors important que tous les États non dotés d'armes nucléaires obtiennent, de la part de tous les États qui en sont dotés, des garanties universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, en quelque circonstance que ce soit.

À ce stade, je tiens à réaffirmer que la Tanzanie est fermement résolue à soutenir et à compléter tous les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies conformément au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Dans ce contexte, la République-Unie de Tanzanie a adopté en 2017, avec 122 autres pays, ce traité historique que nous avons officiellement signé le 26 septembre et dont le processus de ratification est en cours.

Si nous regrettons tous que la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un document final, malgré les efforts concertés des États non dotés d'armes nucléaires, la République-Unie de Tanzanie se félicite de la tenue prochaine de la Conférence d'examen de 2020. Nous espérons sincèrement qu'elle sera couronnée de succès et qu'elle nous donnera l'occasion d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent et de traiter toutes les questions de fond et de procédure en suspens concernant le TNP.

En réaffirmant son engagement en faveur de l'interdiction des armes nucléaires, la République-Unie de Tanzanie insiste sur les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et demande instamment à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de continuer à fournir le soutien scientifique et technique nécessaire aux États Membres. L'utilisation pacifique de la technologie nucléaire a procuré d'énormes avantages à la société tanzanienne d'aujourd'hui. La Commission tanzanienne de l'énergie atomique continue de jouer un rôle majeur dans les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, la technologie nucléaire, la radioprotection, la sûreté nucléaire et la gestion des déchets. En partenariat avec l'AIEA, notre capacité nucléaire non létale a été considérablement améliorée dans divers domaines, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation minière et de l'énergie.

La Tanzanie est partie à des instruments et mécanismes juridiques régionaux visant à lutter contre le fléau des armes légères et de petit calibre, notamment la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères; la Déclaration concernant les armes à feu, les munitions et autres matériels connexes de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de 2001; la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères illicites dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique, de 2000; le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, de 2004; et la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre, de 2011.

Dans le cadre de la mise en œuvre de tous les protocoles, programmes d'action et déclarations relatifs aux armes légères et de petit calibre auxquels la Tanzanie est partie, toutes nos activités visant à prévenir, combattre et éradiquer la prolifération de ces armes sont soigneusement coordonnées et mises en œuvre par le bureau national de coordination qui dépend des forces de police tanzaniennes. Toutefois, malgré les initiatives prises par le Gouvernement tanzanien, nous rencontrons toujours des difficultés pour contrôler la propagation illicite des armes légères et de petit calibre, du fait des retombées des conflits armés internes dans les régions des Grands Lacs, du Sahara et de l'Afrique subsaharienne.

Ma délégation croit qu'il existe un lien entre le désarmement et le développement. À cet égard, pour autant que nous soyons disposés à envisager et à concrétiser un silence total des armes à feu d'ici 2020, nous devons revoir nos priorités nationales en vue de concentrer les ressources sur la réalisation du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015, et de réduire les dépenses militaires. Dans ce contexte, nous exhortons tous les États dotés d'armes nucléaires à consacrer leurs ressources au développement durable en renonçant à poursuivre la modernisation, l'amélioration et la remise

à neuf de leurs armes nucléaires et des installations connexes et en cessant d'en prolonger la durée de vie.

En conclusion, je tiens à rappeler que les efforts diplomatiques multilatéraux et la ferme volonté politique des États Membres sont des éléments indispensables pour parvenir à un désarmement général et complet. Je renouvelle l'engagement et le soutien sans réserve de la République-Unie de Tanzanie, en coopération avec la communauté internationale, en vue de libérer le monde entier des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, et j'invite instamment les États Membres à intensifier leurs efforts pour éliminer les armes nucléaires dès maintenant.

M. Mahmadaminov (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer du soutien de ma délégation au cours de la présente session. Je tiens également à remercier les autres membres du Bureau et le Secrétariat de la Première Commission pour leur appui et leur coopération.

Le Tadjikistan estime que le renforcement des mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération s'avère essentiel pour le maintien de la sécurité et de la stabilité à l'échelle mondiale. La menace de prolifération nucléaire reste une source de vives préoccupations. Nous considérons donc que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires et nous pensons que la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 sera une excellente occasion de renouveler notre engagement en faveur de la mise en œuvre de ce traité international historique.

Le Tadjikistan partage l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et il estime qu'aucun mécanisme de désarmement nucléaire ne peut être efficace sans la participation de toutes les parties prenantes concernées, en particulier des États dotés d'armes nucléaires. Ainsi, nous appelons à la mise en œuvre du TNP et à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous sommes convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est un élément important du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, au même titre que l'expansion de la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le renforcement de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international. Nous sommes fiers d'être partie au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, grâce auquel les pays d'Asie centrale ont contribué de manière déterminante au renforcement de la sécurité régionale et mondiale. Nous coopérerons donc étroitement avec les pays d'Asie centrale et d'autres partenaires pour accélérer la ratification du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale relatif aux garanties de sécurité négatives, signé le 6 mai 2014 en marge de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen.

Nous accordons une grande importance à la mise en œuvre effective de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Nous demandons instamment que l'Asie centrale soit libérée de la menace que représentent les mines, et que la coopération dans le domaine du déminage humanitaire soit renforcée.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que le Tadjikistan est convaincu des avantages du multilatéralisme et de l'ONU en tant que principal cadre universel pour parvenir à un consensus sur des questions clefs allant de la sécurité internationale au développement, ainsi que pour coordonner les efforts conjoints et cohérents déployés par la communauté internationale en vue de relever les défis mondiaux et de faire face aux risques auxquels est confrontée une nouvelle génération.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission, et de vous assurer de notre coopération et de notre soutien sans réserve dans l'accomplissement de votre important mandat.

L'Arménie maintient une position ferme en faveur de la mise en œuvre intégrale et universelle des traités et des régimes dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération, de la maîtrise des armes classiques et des mesures de confiance et de sécurité. Nous coopérons étroitement et constamment avec des organisations et des partenaires internationaux et régionaux à cette fin. Nous estimons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire des efforts internationaux visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à renforcer le dispositif de la sécurité nucléaire. Le Gouvernement arménien est favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, comme le prévoit l'article VII du Traité, car

celles-ci peuvent jouer un rôle important dans le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans différentes régions. Nous espérons que le cinquantième anniversaire du TNP imprimera un nouvel élan à une action concertée aux niveaux régional, sous-régional et international en vue de la mise en œuvre intégrale de tous les engagements et obligations et contribuera au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

Je tiens à réaffirmer l'appui de l'Arménie à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans les efforts qu'elle déploie pour faciliter et coordonner les activités des États membres liées à la sécurité nucléaire. Mon pays a toujours entretenu une excellente coopération avec toutes les structures compétentes de l'AIEA. Plusieurs inspections sur place et missions d'évaluation de l'AIEA ont confirmé l'engagement de l'Arménie à s'acquitter de ses obligations internationales et à garantir la plus grande ouverture et transparence possible. Nous accordons également une grande importance aux initiatives de lutte contre la prolifération, telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Mon gouvernement travaille sans relâche avec ses partenaires internationaux aux niveaux bilatéral et multinational pour renforcer encore ses capacités nationales de lutte contre la contrebande de matières nucléaires.

Nous sommes fermement convaincus que la Convention sur les armes biologiques est une composante essentielle des efforts que déploie la communauté internationale pour parvenir à un monde exempt d'armes de destruction massive. Nous devons intensifier la coopération internationale si nous voulons faire des progrès supplémentaires dans sa mise en œuvre, notamment par des efforts concertés pour exploiter pleinement les possibilités qui s'offrent à nous et pour lutter efficacement contre les menaces découlant des progrès rapides de la science et de la biotechnologie. À cet égard, l'échange annuel sur les mesures de confiance revêt une grande importance pour renforcer la confiance et le respect des dispositions de la Convention.

L'Arménie souligne l'importance du désarmement régional. Nous pensons que la paix et la sécurité mondiales sont intimement liées à la stabilité régionale et sous-régionale. À cet égard, un régime efficace, complet et fonctionnel de maîtrise des armes classiques est l'une des pierres angulaires de l'architecture de sécurité régionale. Je tiens à réaffirmer notre position fondée sur des principes selon laquelle la mise en œuvre de toutes les obligations juridiquement contraignantes découlant du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe est indispensable pour garantir la transparence, la prévisibilité et l'équilibre militaire. Il est inacceptable d'invoquer des différends politiques pour justifier le non-respect flagrant des dispositions du Traité, et la communauté internationale doit s'y opposer catégoriquement. L'Arménie est également un fervent défenseur des mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional, lesquelles sont de nature à apaiser les tensions et à contribuer au renforcement des dispositifs de sécurité existants, créant ainsi un environnement propice au règlement des questions liées aux conflits. Au vu de la multiplication des manœuvres militaires, telles que les exercices militaires à grande échelle menés dans les zones frontalières sans notification préalable et les tentatives incontrôlées et déstabilisatrices de renforcement des moyens militaires, la mise en œuvre des mesures de confiance régionales existantes revêt une importance toute particulière.

L'Arménie considère que sa participation aux opérations de maintien de la paix est une contribution essentielle à la préservation et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons intensifié notre participation aux opérations de paix et de stabilisation de l'ONU et autorisées par l'ONU, notamment dans le cadre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous avons également apporté notre contribution aux missions déployées au Kosovo et en Afghanistan. En février, le Gouvernement arménien a adopté un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, consolidant ainsi davantage le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans ses politiques nationales. Entre autres choses,le plan d'action national intègre le rôle des femmes dans la réforme du secteur de la sécurité. Des soldates de la paix arméniennes participent actuellement à des opérations de l'ONU et à des opérations autorisées par l'ONU.

L'Arménie renouvelle son plein engagement à collaborer avec les organes compétents de l'ONU et les États Membres pour renforcer nos efforts collectifs dans la lutte contre le terrorisme, qui représente toujours une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous condamnons catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et nous appuyons pleinement les travaux du Bureau de lutte contre le terrorisme et les activités de la Direction

exécutive du Comité contre le terrorisme qui visent à renforcer la coordination et la cohérence des efforts de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme. En conclusion, je tiens à réaffirmer que l'Arménie est pleinement déterminée à contribuer aux travaux de la Commission pour promouvoir la coopération dans le cadre du programme de sécurité et de désarmement.

M. Akiapo (Côte d'Ivoire) : Permettez-moi à mon tour, au nom de la délégation ivoirienne, de vous adresser, Monsieur le Président, à vous et à votre bureau, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission. Votre conduite éclairée de nos débats constitue une réelle garantie pour le succès de nos travaux.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par l'Indonésie et la Zambie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.3).

Le contexte sécuritaire international se complexifie au fil des années, en raison de la lenteur du désarmement en général, et de l'apparition de nouveaux défis stratégiques qui fragilisent davantage le multilatéralisme et certains piliers de la paix et de la sécurité internationales. En effet, notre environnement reste marqué notamment par la prolifération des armes légères et de petit calibre qui alimentent les conflits, le terrorisme et la criminalité organisée, la non-entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaire, l'utilisation récurrente des armes chimiques et autres armes de destruction massive, la conquête de l'espace extra-atmosphérique à des fins stratégiques ainsi que les menaces croissantes qui pèsent sur le cyberespace. Ces défis sécuritaires sont autant de sujets de préoccupation pour ma délégation.

En ce qui concerne la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, ma délégation note que malgré la multiplicité des fora sur cette question et l'existence d'un nombre important de mécanismes mis en place par nos États et institutions multilatérales pour appréhender ce fléau, le combat pour freiner efficacement la circulation illicite des 800 millions d'armes légères et de petit calibre à travers le monde, responsables du décès de plus de 500 000 personnes par an, apparaît difficile. Il s'avère par conséquent impérieux de redéfinir nos stratégies actuelles de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. C'est pourquoi ma délégation fonde beaucoup d'espoir sur la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects prévue en 2020 à cet effet. Elle souhaite vivement, par ailleurs, que soit intégrée la question des munitions au Programme d'action. Dans l'exécution de ce Programme, l'État ivoirien a procédé, au titre de la période 2017-2018, à la réhabilitation de ses armureries, à la formation de ses forces de sécurité, à la neutralisation d'engins explosifs, à l'informatisation de son système de gestion de stocks d'armes ainsi qu'au marquage de 42 200 armes des forces de défense et de sécurité.

La question des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, qui occupent une place prépondérante dans les systèmes de sécurité de bon nombre d'États, constitue également un autre sujet de préoccupation pour ma délégation.

En effet, la doctrine de la dissuasion nucléaire est loin d'être une fiction, eu égard à la modernisation des armements nucléaires existants ainsi que de leurs vecteurs. De même, l'extinction récente du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ainsi que l'impasse des pourparlers relatifs au nucléaire iranien et nord-coréen, commandent une prise de conscience véritable de la communauté internationale. À cet égard, mon pays, signataire du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, traité qui complète et renforce davantage le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), souhaite que des mesures concrètes de non-prolifération soient prises à l'occasion de la Conférence d'examen du TNP prévue en 2020, qui marquera son cinquantième anniversaire. Dans l'attente de cette échéance, ma délégation invite les puissances nucléaires à amoindrir le risque nucléaire, notamment en réduisant le statut opérationnel de leurs systèmes d'armement nucléaire et en offrant des garanties effectives de sécurité aux États non dotés.

Nul n'ignore que l'espace extra-atmosphérique est devenu un enjeu stratégique de premier plan. Et si l'on n'y prend pas garde, ce patrimoine commun de l'humanité pourrait être l'objet de mesures privatives de la part de certains États disposant de technologies avancées en la matière. C'est pourquoi ma délégation est d'avis que des normes supplémentaires doivent être édictées en vue de préserver cet espace commun de toute utilisation inappropriée. De même, le cyberespace fait l'objet de vives convoitises et de tentatives, en vue de sa militarisation.

À ce sujet, ma délégation voudrait se féliciter des échanges fructueux auxquels a donné lieu, en

septembre dernier, la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. De notre point de vue, ces travaux qui viennent en complément de ceux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la question, renforcent le multilatéralisme et contribueront, au final, à l'adoption de règles plus consensuelles, conformes au droit international, pour une protection efficace du cyberespace.

Une attention particulière doit être également accordée au rôle et à la contribution des structures et initiatives locales telles que les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, ainsi que les zones exemptes d'armes nucléaires.

À cet égard, ma délégation voudrait louer le rôle inestimable joué par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé, en matière de partage de bonnes pratiques, notamment dans le cadre de la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Elle appelle donc les partenaires à apporter une contribution substantielle multiforme en vue d'améliorer la qualité de service de ce centre.

Pour conclure, je voudrais souhaiter pour cette session, des échanges fructueux, empreints de la cordialité qui a toujours caractérisé les travaux de notre commission, malgré la délicatesse des sujets traités.

M. Madriz Fornos (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : La délégation nicaraguayenne tient à vous adresser, Monsieur le Président, ses félicitations pour votre élection et à vous souhaiter plein succès dans vos travaux. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et d'El Salvador, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/74.PV.3).

Il est injustifiable et inacceptable que quatre ans après le lancement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous observions une augmentation des dépenses consacrées à la mise au point, à la modernisation et aux essais d'armes de tous types. Nous devons concentrer ces ressources sur la réalisation des objectifs de développement durable et sur la paix. Le Nicaragua rappelle à la communauté internationale la nécessité impérieuse de continuer à progresser vers l'objectif d'un désarmement général et complet, dont la priorité absolue demeure l'élimination des armes nucléaires, conformément à l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice (A/51/218, annexe). L'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que l'élimination complète et totale des armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes de destruction massive et contre le risque qu'elles ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques.

Nous attendons avec impatience l'entrée en vigueur rapide et l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en 2017, qui, pour la première fois dans l'histoire, interdit l'existence, l'emploi et la menace d'emploi des armes nucléaires, y compris les essais nucléaires. Le Nicaragua a ratifié ce traité, qui s'inscrit dans le prolongement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP, conformément à son article VI. Nous attendons avec intérêt l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui devrait jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la sécurité et de la stabilité régionales. Chaque nouvelle ratification revêt une importance capitale pour le Traité, et nous exhortons les huit pays dont dépend son entrée en vigueur à le signer et à le ratifier dans les meilleurs délais.

Le Nicaragua est convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires peut contribuer au renforcement du régime de non-prolifération, ainsi qu'à la paix et la sécurité internationales, constituant ainsi une avancée importante vers le désarmement nucléaire. Au niveau régional, nous rappelons l'importance du Traité de Tlatelolco et de la proclamation par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix. Nous déplorons le non-respect de la résolution 49/71 de l'Assemblée générale relative à la convocation d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et nous demandons instamment à la communauté internationale de s'attacher à y parvenir dans les meilleurs délais. Nous réitérons que cette conférence est un élément majeur du document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Gouvernement nicaraguayen appuie la mise en œuvre du Plan d'action global commun, signé le 14 juillet 2015. Nous tenons à appeler l'attention sur le fait que

cet accord a démontré que le dialogue et la diplomatie sont les seuls instruments adéquats pour résoudre de tels problèmes. Dans le cadre du multilatéralisme, nous invitons les parties concernées à s'abstenir de toute mesure qui risquerait de compromettre la mise en œuvre du Plan.

Nous appuyons les travaux et les efforts de la Commission du désarmement, laquelle devrait conserver son rôle important dans les délibérations approfondies menées sur toutes les questions spécifiques de désarmement, dans le but de formuler des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Nous sommes préoccupés par le fait que la Commission n'a pas été en mesure de mener à bien sa séance d'organisation et sa séance de fond en 2019 en raison du non-respect de l'accord avec le pays hôte, notamment de la non-délivrance de visas d'entrée aux représentants de divers pays. Cela constitue une entrave à une représentation pleine et égale au sein de la Commission et contrevient donc au droit des États Membres de participer aux travaux dans des conditions d'égalité et de non-discrimination. Nous demandons instamment au pays hôte de ne pas entraver les travaux de la Commission du désarmement ou de la Première Commission. Nous espérons qu'il sera possible de résoudre cette situation et que la Commission du désarmement pourra tenir sa session de fond de 2020.

Le Nicaragua accorde une importance particulière au respect du TNP, en tant qu'instrument international juridiquement contraignant, reposant sur un consensus, du système mondial de non-prolifération, de désarmement et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La communauté internationale exige que les États dotés d'armes nucléaires prennent des mesures concrètes pour s'acquitter sans délai de leurs obligations au titre de l'article VI du Traité et pour honorer leur engagement sans équivoque à négocier des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire et de désarmement général et complet, sous un contrôle strict et efficace.

Nous estimons qu'il est nécessaire de poursuivre le renforcement du régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique afin de garantir la sécurité et la transparence des activités spatiales. Nous sommes particulièrement favorables à l'adoption d'un traité relatif à la prévention et à l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et à l'emploi ou la menace de l'emploi de la force contre des satellites ou d'autres types d'objets spatiaux. Nous considérons que le projet de traité présenté par la Russie et la Chine à la Conférence du désarmement constitue une base solide pour ces négociations. Le Nicaragua et la Russie se sont engagés, au niveau bilatéral, à ne pas être les premiers à déployer des armes dans l'espace.

Notre pays est déterminé à prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir, combattre et éradiquer le trafic d'armes. Au niveau national, nous avons transposé le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en adoptant une loi qui contrôle et réglemente les armes à feu, les munitions, les explosifs et les éléments connexes.

La sécurité de nos citoyens est l'un de nos principaux atouts, dans la mesure où le Nicaragua est aujourd'hui reconnu comme le troisième pays le moins violent d'Amérique latine, avec un taux d'homicide de 7,5 pour 100 000 habitants. À cet égard, nous avons élaboré une série de politiques et de programmes ciblés dans notre lutte contre les grands fléaux de notre époque : le terrorisme, la criminalité et le trafic de drogue.

Beaucoup d'entre nous ont souligné l'impasse dans laquelle se trouvent les mécanismes de désarmement, mais nous ne sommes toujours pas parvenus à remédier au véritable problème, à savoir le manque de volonté politique de la part de certains États d'accomplir des avancées réelles, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

M. Da Gama (Guinée-Bissau) : Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole au cours de cette session, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser nos félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, et vous assurer de la pleine coopération de la délégation bissau-guinéenne tout au long de votre mandat.

La Guinée-Bissau souscrit aux déclarations faites par la Zambie au nom du Groupe des États d'Afrique et par l'Indonésie au nom du Mouvements des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Les travaux de la Commission se déroulent dans un contexte marqué par des tensions croissantes entre les principaux acteurs de la scène internationale en matière de désarmement, alors même que le Secrétaire général place la question du désarmement et de la non-prolifération au centre de ses préoccupations. Il nous revient donc ici, au sein de la Première Commission, de nous approprier et de faire avancer de manière

transparente nos engagements en matière de désarmement et de non-prolifération. L'ONU doit poursuivre son objectif premier de maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies et à la toute première résolution de l'Assemblée générale de 1946 (résolution 1 (I)). Nos actions dans ce domaine devraient être constamment guidées par le triste souvenir des attaques d'Hiroshima et de Nagasaki.

En conséquence, la Guinée-Bissau a signé et ratifié le Traité de Pelindaba, qui a fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, et ce en conformité avec le Traité d'interdiction des armes nucléaires et dans le cadre de la consolidation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous réjouissons d'ailleurs que des traités similaires soient en vigueur dans d'autres régions du monde, à l'exception du Moyen-Orient, ce qui constitue une préoccupation pour mon pays. Les risques d'une détonation nucléaire accidentelle avec des conséquences humanitaires gigantesques sont encore d'actualité et ils ne seront certainement pas limités aux pays détenteurs de ces armes. Pour cette raison, la Guinée-Bissau appelle non seulement au respect du Traité sur la non-prolifération, mais demande aussi aux pays détenteurs de limiter leur utilisation de l'énergie nucléaire à des fins strictement civiles.

La circulation illicite des armes légères et de petit calibre constitue une préoccupation majeure pour mon pays, raison pour laquelle nous avons adhéré au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions ainsi qu'au Traité sur le commerce des armes. La conséquence désastreuse de ce fléau est clairement visible dans la région du Sahel, où opèrent plusieurs groupes terroristes avec d'importants arsenaux militaires, ce qui constitue un véritable défi pour les États de cette région. Ces réseaux criminels se livrent non seulement à des actes terroristes quasi quotidiens, mais aussi à toutes sortes de crimes transnationaux organisés qui entravent sérieusement non seulement le développement de cette région, qui dispose pourtant d'un grand potentiel, mais aussi de tous les pays voisins de la sous-région, y compris mon propre pays, la Guinée-Bissau.

En Guinée-Bissau, les différents conflits militaires, aggravés par notre passé marqué par une guerre de libération nationale, ont grandement favorisé la prolifération de la circulation illicite et la détention illégale d'armes légères et de petit calibre. Pour y faire face, mon pays n'a cessé de déployer des efforts dans le cadre du désarmement et de la réinsertion comme partie substantielle de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, en coopération avec l'ONU et d'autres partenaires. Mon pays, ayant ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions, s'est engagé au titre de l'article 3 de cette convention à détruire son petit stock de sous-munitions. Cette action était prévue avant le 1er mai 2019, ce qui n'a malheureusement pas été possible pour des raisons techniques. À cet égard, je voudrais témoigner de la détermination de mon pays à respecter les obligations découlant de la Convention, c'est-à-dire détruire son stock et soumettre le rapport le plus tôt possible, ou bien soumettre le rapport le plus tôt possible pour ensuite détruire son stock.

Pour conclure, je voudrais réitérer la détermination de la Guinée-Bissau à se soumettre intégralement à toutes les exigences internationales visant au désarmement, condition indispensable pour garantir la paix et la sécurité internationales.

M. Tiare (Burkina Faso) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous adresser, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission. J'adresse également nos félicitations aux autres membres du Bureau.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la Zambie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.3).

Encore une fois, nous sommes réunis pour examiner les progrès accomplis dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Le constat cette année est que nos travaux se déroulent dans un contexte marqué par de multiples incertitudes dans divers domaines, y compris dans celui de la paix et de la sécurité internationales. Au regard de ces préoccupations d'ordre international, ma délégation renouvelle sa foi dans le multilatéralisme pour trouver des solutions aux problèmes mondiaux, y compris dans le domaine du désarmement, qui a toujours occupé une place importante dans l'ordre du jour de l'ONU depuis sa création. Les inquiétudes quant à la survie de l'humanité face à l'existence et à la volonté d'acquisition ou de modernisation de stocks d'armes nucléaires sont légitimes.

Les armes nucléaires, faut-il le rappeler, constituent une réelle menace pour tous, que ce soit par une déflagration volontaire ou accidentelle. C'est pourquoi nous ne devons ménager aucun effort pour débarrasser le monde de ces armes, qui ont des conséquences

incommensurables à divers niveaux. L'adoption en juillet 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue une étape sur la voie du désarmement en complétant le Traité sur la non-prolifération. Ma délégation salue la tenue, le 26 septembre dernier, de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui a offert à la communauté internationale l'occasion, d'une part, de rappeler la nécessité de préserver l'humanité des dangers que représente l'existence de milliers d'armes nucléaires, et d'autre part, de renouveler son engagement en faveur du désarmement nucléaire et de souligner l'importance et l'urgence d'y parvenir.

Cet engagement doit se traduire en actes concrets dans la perspective de l'atteinte des résultats escomptés. En outre, ma délégation salue la tenue, en avril dernier, de la troisième réunion préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Elle espère que les pays poursuivront leurs efforts constructifs afin que la Conférence d'examen de 2020 soit couronnée de succès. Par ailleurs, elle réaffirme l'importance et l'utilité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est partie intégrante du régime de non-prolifération, même si son entrée en vigueur se pose avec acuité plus de deux décennies après son adoption. C'est pourquoi nous nous félicitons de la tenue, le 27 septembre à New York, de la onzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ma délégation salue également l'établissement des zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde, dont l'Afrique à travers le Traité de Pelindaba. L'instauration de telles zones, faut-il encore le rappeler, constitue des mesures de désarmement et de non-prolifération à soutenir et à multiplier. S'agissant des autres armes de destruction massive, ma délégation plaide pour l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. Aussi, si les avancées de la technologie et de la biologie sont bénéfiques pour l'humanité, elles posent tout de même de nombreux défis auxquels nous devons faire face.

Le trafic et la prolifération des armes légères et de petits calibres continuent d'être une menace pour la paix et la sécurité dans de nombreuses régions du monde dont le Sahel, qui fait face ces dernières années à une situation d'insécurité sans précédent. Le Burkina Faso et le Groupe de cinq pays du Sahel sont bien placés pour le savoir.

Ma délégation salue la tenue, en août dernier à Genève, de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes et appelle à sa pleine et entière mise en œuvre.

Aussi, le Burkina Faso salue la tenue de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est tenue en 2018. Il se réjouit de la convocation de la septième Réunion biennale, qui aura lieu ici même en 2020 et qui offrira aux États l'opportunité de s'engager de manière constructive et de fixer des objectifs nationaux.

Les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions continuent d'être des sources d'insécurité. En effet, ces engins continuent de causer d'énormes dégâts dans plusieurs pays. C'est pourquoi ma délégation appelle à l'universalisation des Conventions d'Oslo et d'Ottawa et à leur pleine et entière mise en œuvre.

S'agissant de l'espace, un autre sujet qui nous préoccupe tous, nous devons poursuivre nos efforts afin d'éviter sa militarisation.

Quant au cyberspace, s'il constitue une plateforme indispensable pour le développement de tous les États, il constitue en même temps une menace pour tous, dans la mesure où on assiste de plus en plus à des cyberattaques contre des infrastructures étatiques, posant donc des menaces à la paix et à la sécurité, de même qu'un frein à l'atteinte des objectifs de développement durable.

À cet égard, ma délégation salue les travaux du groupe de travail à composition non limitée ainsi que du Groupe d'experts gouvernementaux qui nous permettent d'adresser cette problématique.

Pour conclure, mon pays voudrait rappeler le rôle indispensable de la coopération multilatérale en matière de maintien et de préservation de notre système de sécurité collective. Il est donc de notre devoir, en tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de travailler à cette fin en mettant en commun nos efforts afin de léguer aux générations futures un monde paisible et plus sécurisé

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Vous pourrez compter sur notre plein appui et notre entière coopération.

La République bolivarienne du Venezuela souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Nous affirmons l'importance des travaux de la Première Commission dans un monde marqué par la montée des tensions et des conflits, et où le discours belliqueux de l'unilatéralisme tente de saper complètement l'ordre international fondé sur des règles en attaquant systématiquement l'esprit et l'objet du multilatéralisme et en érodant l'architecture de la sécurité internationale. La menace de l'emploi de la force, l'emploi de la force armée et l'application de mesures coercitives unilatérales illégales en tant qu'instruments pour faire valoir des intérêts géopolitiques sape la confiance entre les membres de la communauté internationale et accroît les risques de conflit, ce qui peut entraîner des erreurs d'appréciation aux conséquences désastreuses. L'incapacité de certains États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs obligations et de leurs engagements sans équivoque, ainsi que leur retrait de divers accords de désarmement et de maîtrise des armements précédemment convenus, sont des questions très préoccupantes, qui devraient nous mobiliser aujourd'hui pour les examiner et prendre des mesures.

Pour le Venezuela, le respect des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un facteur clef pour garantir la vie sur la Terre, étant donné que la simple existence d'armes nucléaires constitue une menace terrible pour la survie de l'humanité. C'est pour cette raison que nous appelons à respecter intégralement les objectifs de non-prolifération, de désarmement et de développement pacifique de l'énergie nucléaire du Traité. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à réduire leurs arsenaux jusqu'à leur élimination complète. Nous appelons aussi les États à supprimer le rôle de ces armes dans leurs doctrines de sécurité et leurs stratégies militaires. Il est inquiétant de constater que certains États ont accru le rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité et leurs allocations budgétaires pour les moderniser. Le Venezuela condamne l'utilisation de la soi-disant dissuasion nucléaire comme une excuse pour justifier la possession de ces armes, étant donné qu'elle contribue à une situation d'insécurité collective qui ne peut être évitée que par le biais de l'élimination définitive des armes nucléaires.

Le Venezuela est convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires joue un rôle essentiel dans le renforcement du régime de non-prolifération. C'est pour cette raison que nous appelons à la convocation, dans les meilleurs délais, de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Si cette conférence n'est pas organisée – et elle est attendue depuis la Conférence d'examen de 2010 du TNP – cela peut avoir un impact négatif sur la Conférence d'examen de 2020. Mon pays est un État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui pour la première fois a établi l'illégalité de la détention d'armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle nous encourageons les pays qui n'ont pas signé ou ratifié le Traité à se joindre à cet important effort visant à renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération. Il constitue un complément essentiel des autres instruments fondamentaux dans ce domaine, comme le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Le Venezuela voit dans l'espace extra-atmosphérique un patrimoine commun de l'humanité, auquel toutes les nations doivent avoir un accès égal en vue de l'utiliser à des fins pacifiques par le biais de la coopération internationale, la recherche scientifique et le transfert de technologie. Nous nous interrogeons sur la multiplication des discours belliqueux et la publication de nouvelles doctrines de sécurité qui considèrent l'espace comme théâtre de guerre. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut s'efforcer de créer un cadre juridique international contraignant pour prévenir le début d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise en 2008 par la Russie et la Chine d'élaborer un traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, ainsi que des résolutions de l'Assemblée générale qui ont été présentées à cet égard.

Nous sommes préoccupés par le rôle de plus en plus déstabilisateur joué à l'échelle mondiale par les armes légères et de petit calibre, étant donné qu'elles sont utilisées dans le monde entier pour semer la mort. À cet égard, mon pays reconnaît le succès de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce

illicite des armes légères sous tous ses aspects, et nous engageons à renforcer les mesures nationales, régionales et internationales visant à empêcher l'envoi et le transfert des armes légères et de petit calibre à des acteurs non étatiques.

Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, il importe d'adopter une approche constructive en matière de développement afin de prévenir les intentions malveillantes qui pourraient avoir des répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Il est donc important d'œuvrer à l'élaboration d'un cadre juridique contraignant pour garantir une utilisation responsable de ce type de technologie.

Enfin, le Venezuela réaffirme son attachement à la diplomatie multilatérale visant à préserver la paix et la sécurité internationales grâce à l'important travail de la Première Commission. C'est pourquoi nous appelons les États Membres de l'Organisation à faire preuve d'un comportement responsable et les encourageons à prendre les mesures nécessaires pour parvenir à des solutions consensuelles qui nous permettront de réduire les risques de conflit et d'instaurer un contexte de paix et de sécurité pour les générations futures.

M. Mouanda (Congo) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations de la délégation congolaise pour votre élection à la présidence des travaux de la Commission. Je voudrais également saluer le travail remarquable accompli pendant la soixante-treizième session par votre prédécesseur, S. E. M Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie, au nom des membres du Mouvement des pays non alignés, et par la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.3).

À l'orée des 75 ans de la création de l'Organisation des Nations Unies que nous célébrerons l'année prochaine, la problématique du désarmement général et complet de la planète continue d'être au cœur de l'agenda international. S'il nous faut apprécier à leur juste valeur quelques progrès accomplis, matérialisés par de multiples instruments dans ce domaine, à ce jour, la question de la non-prolifération des armes nucléaires, malheureusement, reste marquée par des divergences entre les États Membres.

Aujourd'hui, plus qu'hier, la menace que font peser toutes les catégories d'armes et particulièrement, celles de destruction massive, est une réalité qui ne pourrait être éludée. C'est alors que nous sommes interpellés et qu'agir de façon concrète en apportant les réponses appropriées est devenu une exigence. Face au danger de voir cette catégorie d'armes échouer dans les mains des entités non-étatiques, ma délégation recommande le renforcement des mesures de confiance à tous les échelons, aux niveaux international, régional et national.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité a clairement défini les types d'action à entreprendre pour qu'une telle hypothèse soit systématiquement annihilée. Le contexte actuel devrait inscrire notre action vers la conclusion positive de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020. C'est ici l'occasion d'inviter les pays figurant à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait, à le ratifier, afin qu'il entre rapidement en vigueur.

On ne saurait dénier à un État Membre de l'Organisation l'utilisation du nucléaire à des fins civiles. Il s'agit d'un droit inaliénable qu'il faudrait reconnaître à tous les États Membres. Ma délégation réitère son attachement à l'objectif concernant le désarmement général et complet, ainsi que son adhésion à la politique de démantèlement de tous les arsenaux nucléaires.

Les armes chimiques et bactériologiques, dont l'usage inflige des souffrances et la désolation au sein des populations, constituent une autre menace qui mérite une attention soutenue de cette auguste commission.

Dans ce registre, mon pays se félicite des nouveaux pouvoirs attribués à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), lors de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques. L'OIAC pourra désormais mettre en cause un pays responsable d'attaques à l'arme chimique. Toute action s'inscrivant dans cette démarche devra s'inscrire dans le strict respect des principes du droit international.

La prolifération des armes légères et de petit calibre est un enjeu majeur pour la paix et la sécurité dans toutes les régions du monde, et particulièrement dans les pays en développement. Pour ne se limiter qu'à la sous-région de l'Afrique centrale à laquelle mon pays appartient, ce phénomène prospère en s'alimentant de la criminalité transnationale, du terrorisme et d'autres trafics illicites. Dans ce contexte, on peut se féliciter de l'adhésion de mon pays, le Congo, au Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique et à la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces

instruments de désarmement, auxquels s'ajoutent le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, plusieurs efforts ont été accomplis.

La mise en place d'une commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'ensemble des textes subséquents sont en cours de promulgation par le Gouvernement de la République du Congo. En attendant, le Comité national de suivi des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, créé dans le même but, par décret numéro 2000-307 du 3 avril 2007 exerce provisoirement les attributions de ladite commission.

La République du Congo est préoccupée par la montée du terrorisme international. Afin de contribuer à l'élimination de cette menace dans ses différentes manifestations et d'empêcher les auteurs d'actes terroristes de commettre leurs attentats, la République du Congo s'emploie notamment à s'attaquer au commerce illicite des documents frauduleux qui permettent aux terroristes d'atteindre leurs objectifs et à renforcer les contrôles aux frontières. C'est ici qu'il faut apprécier et surtout encourager l'assistance technique régulière des organisations internationales et régionales qui œuvrent dans le secteur de la non-prolifération et du contre-terrorisme, telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale de l'aviation civile et INTERPOL.

Comme la Commission peut le constater, mon pays est déterminé à s'associer aux efforts de la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Ma délégation reste convaincue que le défi du désarmement ne peut être relevé que dans un cadre multilatéral. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies incarne ce sanctuaire du multilatéralisme. Telle est notre conviction.

M. Kyaw Moe Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Le Myanmar s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3), et je voudrais ajouter les points suivants à titre national.

L'Organisation des Nations Unies a été créée il y a plus de 70 ans dans le but d'apporter la paix et la sécurité et de réduire les menaces qui pèsent sur l'humanité. Bien que des progrès importants aient été accomplis au fil des ans, le monde continue de faire face à des niveaux élevés de violence, d'extrémisme, de terrorisme et de conflits internes et régionaux, qui ont fait des victimes parmi les civils et provoqué des déplacements massifs de populations d'une ampleur sans précédent.

Nous n'avons pas réussi à atteindre le principal objectif de l'Organisation des Nations Unies, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. La menace posée par les armes de destruction massive, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, est une source de vives préoccupations alors qu'apparaissent de nouveaux conflits et de nouvelles menaces non traditionnelles à la sécurité. Le désarmement nucléaire a toujours été la plus grande priorité du programme de désarmement du Myanmar. Pour concrétiser cette priorité, nous œuvrons à l'élimination totale des armes nucléaires, en coopération avec la communauté internationale.

Depuis 1995, le Myanmar, de concert avec les pays partageant la même vision, a démontré son attachement au désarmement nucléaire en présentant chaque année un projet de résolution sur cette question à la Première Commission. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Myanmar aux États Membres qui s'en sont portés coauteurs et qui l'appuient. Cette année, nous allons une fois de plus présenter le projet de résolution et nous comptons de nouveau sur l'appui de tous les États Membres.

Le Myanmar se félicite de l'adoption des divers traités et accords de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération qui ont été conclus aux niveaux bilatéral, régional et dans le cadre des enceintes multilatérales. Mais par ailleurs, nous partageons les préoccupations concernant l'extinction récente du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, adopté il y a plus de trois décennies, et qui visait à réduire les arsenaux nucléaires et à éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires des deux principaux détenteurs d'armes nucléaires.

En outre, nous assistons à la persistance des conflits, à la propagation du terrorisme et à la menace croissante d'une nouvelle course aux armements. Les dépenses militaires mondiales ont connu une augmentation alarmante. Selon les données de la Banque mondiale, les dépenses militaires ont dépassé 1 780 milliard de dollars en 2018. Aujourd'hui, l'augmentation des armements fait peser une menace dangereuse sur le monde. À cet égard, nous appelons tous les États parties aux accords de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération à respecter et à mettre en œuvre, en toute bonne foi, toutes les dispositions de ces accords afin de préserver notre planète et les générations futures du fléau de la guerre.

Le Myanmar est conscient que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre

angulaire du régime mondial de non-prolifération. Étant donné que nous sommes à quelques mois seulement de la Conférence d'examen du TNP de 2020, le Myanmar voudrait exhorter toutes les parties au TNP, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, à s'acquitter pleinement et rapidement de leurs obligations découlant de l'article VI du Traité. Nous sommes convaincus que le Traité peut être mis en œuvre efficacement, grâce à l'engagement ferme des parties.

L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires marque également une avancée dans nos efforts en matière de désarmement nucléaire. En tant que signataire du Traité, le Myanmar envisage activement de le ratifier et nous encourageons vivement les autres États Membres à y adhérer en signe de leur volonté politique en faveur du désarmement nucléaire. Nous considérons également que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) joue un rôle crucial dans la réalisation du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Ma délégation salue et félicite le Zimbabwe, qui a récemment ratifié le TICE. Nous demandons aux États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier les États visés à l'annexe 2, de le faire dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, nous réaffirmons l'importance que revêtent les zones régionales exemptes d'armes nucléaires, notamment la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, pour le régime mondial actuel de non-prolifération. Nous continuons d'appuyer les initiatives visant à créer de telles zones, en particulier au Moyen-Orient. À cet égard, nous saluons la décision de convoquer, le mois prochain, la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le Myanmar est également prêt à continuer de jouer un rôle constructif en contribuant à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne, et nous appelons toutes les parties concernées à redoubler d'efforts pour réduire les tensions et œuvrer en faveur d'une solution pacifique à la situation dans la péninsule coréenne.

Les technologies de l'information et des communications jouent un rôle important dans la promotion du bien commun de l'humanité et du développement durable de tous les pays. Nous soulignons que la promotion de l'utilisation de ces technologies à des fins pacifiques est dans l'intérêt de tous les États afin de s'assurer qu'elles ne sont pas utilisées pour créer des conflits. À cet égard, nous nous félicitons de la création, conformément à la résolution 73/27 de l'Assemblée générale, du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, et nous sommes favorables à la tenue d'une série de consultations au sein du Groupe de travail.

Le Myanmar réitère sa conviction que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement et de non-prolifération et remercie les présidents de la session de 2019 de la Conférence du désarmement des efforts sincères qu'ils ont déployés pour faire avancer ses travaux. Toutefois, comme d'autres orateurs, nous regrettons qu'une autre session de la Conférence du désarmement se soit une fois de plus achevée sans parvenir à un consensus sur un projet de programme de travail. Nous exhortons les futurs présidents de la Conférence du désarmement et ses membres à faire de leur mieux et à faire preuve d'une véritable souplesse en vue d'adopter un programme de travail équilibré et complet pour permettre à la Conférence du désarmement d'exercer de nouveau son mandat en tant qu'instance de négociation.

Le Myanmar est convaincu que la Commission du désarmement a encore un rôle unique à jouer pour instaurer la confiance entre les États Membres en ce qui concerne diverses questions de désarmement. C'est le seul organe spécialisé à composition universelle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous constatons avec préoccupation qu'elle n'a pas pu tenir sa session d'organisation et des réunions de fond en 2019, et nous espérons que des réunions de fond pourront avoir lieu en 2020 dans un cadre officiel pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat.

Enfin, nous sommes tous réunis aujourd'hui dans le but de créer un monde pacifique et sûr, de prospérité et de bonheur. Alors que nous assistons à la montée des tensions, ainsi que des défis et menaces posés par de multiples acteurs, les questions ayant trait au désarmement et à la non-prolifération acquièrent un caractère très urgent et important dans nos efforts visant à garantir la paix et la sécurité des générations présentes et futures. Nous devons par conséquent redoubler d'efforts pour faire des progrès tangibles dans nos négociations sur le désarmement et la non-prolifération. Nous appelons tous les États Membres à faire preuve de bonne foi et de volonté politique, à promouvoir la compréhension mutuelle, à renforcer une coopération fondée sur la confiance et à mener une action collective responsable en vue de l'avènement d'un monde exempt d' armes nucléaires.

M. Ousmane Koussouri (Niger) : Monsieur le Président, permettez-moi en tout premier lieu de vous adresser mes chaleureuses félicitation, suite à votre

brillante élection à la présidence de cette commission. Mes félicitations vont aussi à tous les autres membres du Bureau. Je puis vous assurer de la pleine et entière collaboration de ma délégation pour la réussite de votre exaltante mission.

Notre présence ici, dans ce temple de la paix que symbolisent les Nations Unies, témoigne à juste titre de la volonté des nations d'épargner à l'humanité les affres d'une nouvelle hécatombe nucléaire et d'œuvrer ensemble pour un monde plus sûr. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, les objectifs de désarmement et de limitation des armements sont au centre des efforts qu'elle fournit pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Conformément au document final (A/S-10/4) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, le Niger s'est pleinement engagé à contribuer aux efforts visant à résorber toute menace nucléaire. Le Niger a d'ailleurs ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires le 9 octobre 1992.

Mon pays a toujours œuvré pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales et internationales. Le Niger a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) le 9 septembre 2002 et joue un rôle très actif dans la mise en œuvre de ses clauses. Le Niger abrite l'une des stations sismiques les plus importantes de l'ensemble du réseau mondial du système international de surveillance installé par l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Une autre station de détection des radionucléides a été installée dans le nord du pays et est en cours de certification. Le Niger a créé, le 4 décembre 2013, la Haute Autorité nigérienne à l'énergie atomique. Elle est chargée d'assurer la supervision, la coordination et la promotion de toutes les applications nucléaires pacifiques, y compris l'électricité nucléaire et les radiations ionisantes, en collaboration avec toutes les structures nationales et internationales. La Haute Autorité nigérienne à l'énergie atomique héberge également en son sein un centre national de données disposant d'une capacité lui permettant de recevoir les données des stations sismiques, hydro-acoustiques et infrasonores de par le monde, afin de les traiter en vue d'identifier tout essai nucléaire en violation du TICE, et d'autres événements sismiques. Le Niger a été élu au titre du continent africain au poste de vice-président du Groupe de travail B, une des instances dirigeantes de l'OTICE. Le Groupe de travail B s'occupe du régime de vérification du respect du TICE, donc de toutes les questions techniques et scientifiques utilisées pour la surveillance mondiale.

Le Niger a également créé un comité national de sécurité nucléaire, qui est un cadre formel au sein duquel tous les acteurs du domaine de la sécurité doivent définir les actions nécessaires à mettre en œuvre pour évaluer les activités et faire des propositions et des recommandations pour élaborer une stratégie nationale de sécurité nucléaire, qui va s' intégrer dans les stratégies globales, nationales et internationales. En outre, le Niger est membre fondateur et participe pleinement aux activités du forum des autorités en charge de la sécurité et de la sûreté nucléaires des pays du Groupe de cinq pays du Sahel et du Sénégal.

Une raison non moins importante d'œuvrer pour l'entrée en vigueur du TICE réside dans le fait que les technologies utilisées par son système de vérification regorgent d'applications civiles et scientifiques qui peuvent être mises à profit pour le développement économique et social des États Membres, ainsi que la prévention et la gestion des catastrophes. Le Niger manifeste son intérêt dans le domaine de la santé humaine dans le cadre du contrôle et de l'éradication du paludisme, ainsi que de la lutte contre le cancer à travers la médecine nucléaire et la radiothérapie. Mon pays se félicite de la qualité de la coopération qu'il entretient avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans plusieurs secteurs du développement socio-économique et tient à souligner, par ma voix, l'importance de l'appui constant que lui apporte l'AIEA.

Dans le cadre du désarmement, la communauté internationale cherche non seulement à éliminer la production de toutes les armes de destruction massive, mais aussi à maîtriser cette production. L'Afrique de l'Ouest et le Sahel continuent d'être gravement affectés par la fabrication incontrôlée et la prolifération des armes à feu et des munitions à cause des conflits armés et de leurs répercussions dans ces régions. Ainsi, pour manifester sa volonté de promouvoir le désarmement général, le Niger a signé la quasi-totalité des instruments juridiques régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Sur le plan national, le Niger dispose, depuis 1994, d'une commission nationale pour la collecte des armes illicites.

Ma délégation saisit l'occasion du présent débat pour lancer un appel solennel aux États visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin qu'ils ratifient ce traité pour permettre son entrée en vigueur, parce que la sécurité, la paix et la quiétude dans le monde n'ont pas de prix. Le Niger se félicite également des résultats enregistrés par le Traité sur le commerce des armes et plaide pour son universalisation en vue de lutter plus efficacement contre le commerce illicite des armes.

Enfin, pour conclure, je voudrais rappeler qu'à l'issue de la 89e séance plénière de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, tenue le 7 juin dernier, le Niger a été élu pour un mandat de deux ans en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Le Niger, tout en défendant une vision africaine en matière de paix et de sécurité internationales, entend mettre l'accent sur les défis sécuritaires auxquels les États des pays du Sahel et du bassin du lac Tchad sont aujourd'hui confrontés.

M. Monyane (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission. Nous ne doutons pas que votre expérience, votre talent et votre énergie garantiront le succès de nos travaux.

Ma délégation souscrit à la position commune exprimée dans les déclarations faites par le représentant de la Zambie et le représentant de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

L'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de l'instauration d'un monde sans armes nucléaires et autres armes de destruction massive était la raison d'être de la création de l'Organisation des Nations Unies. Or le besoin de rendre la communauté mondiale plus sûre n'a jamais été aussi grand qu'aujourd'hui. Malheureusement, la menace de l'emploi de ces armes continue d'anéantir nos espoirs d'un monde de paix. Et ce, malgré le fait que l'Assemblée générale ait adopté, au fil des ans, de nombreuses résolutions sur la question du désarmement et de la maîtrise des armements, y compris les armes de petit calibre. Les armes nucléaires, chimiques et biologiques constituent un danger immédiat et bien réel pour la paix et la sécurité mondiales, ainsi que pour la survie de l'humanité. À cet égard, l'élimination complète des armes de destruction massive demeure la seule panacée absolue et viable contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

Le moment est venu pour la communauté internationale de faire preuve de la détermination qui s'impose pour faire en sorte que la question du désarmement et de la maîtrise des armements soit réglée de manière multilatérale afin de garantir la sécurité et la paix mondiales. Ces dernières années, de nouveaux éléments, tels le terrorisme, les armes illicites, le trafic de drogue, les armes nucléaires et les armes de destruction massive, n'ont cessé de gagner en importance dans le domaine de la sécurité internationale. L'ONU a dû faire face à des situations de crise dans de nombreuses régions du monde, conformément à son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans la mesure où les problèmes d'aujourd'hui revêtent de plus en plus souvent une dimension mondiale, le multilatéralisme s'avère plus important que jamais. Nous devons démontrer l'importance du multilatéralisme en tant que facette importante des relations internationales. En septembre, nous avons marqué le deuxième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et commémoré la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Le Lesotho, aux côtés de trois autres pays d'Afrique australe, le Botswana, la Tanzanie et la Zambie, a rejoint le nombre toujours croissant d'États Membres de l'ONU qui deviennent signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Lesotho continuera donc d'appuyer tous les efforts pour renforcer le tissu institutionnel du Traité.

Je tiens à exprimer notre préoccupation quant à la lenteur des progrès accomplis en vue d'améliorer le respect des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des obligations juridiques qui en découlent. Bien que le TNP soit un pilier important dans la quête du désarmement nucléaire, il n'est pas parvenu à l'universalité au cours des 50 années qui se sont écoulées depuis son adoption. C'est pourtant le seul régime juridique permettant de prévenir la diffusion de la technologie des armes nucléaires, de promouvoir la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de réaliser l'objectif de désarmement nucléaire. Nous espérons que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se déroulera à New York en 2020, donnera l'occasion à tous les États Membres de parvenir à un consensus et de s'employer sérieusement à atteindre les objectifs du TNP.

En outre, il est reconnu depuis longtemps que la crédibilité future du TNP dépendra de l'application effective du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Or, il n'existe toujours pas d'interdiction internationale des essais d'armes nucléaires parce que le TICE peine encore à obtenir les ratifications nécessaires à son entrée en vigueur, situation qui se voit aggravée par le fait que les États dotés de l'arme nucléaire continuent d'investir massivement dans de nouvelles technologies d'armes nucléaires. Cette situation peut faire craindre que le risque d'utilisation nucléaire augmente et que les obligations juridiques en matière de non-prolifération et de désarmement ne soient mises à mal. Ce constat doit sans nul doute nous inciter, nous les États Membres, à agir.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'appui du Lesotho à toutes les résolutions de l'ONU relatives à la maîtrise des armements et au désarmement, et particulièrement à la création à travers le monde de zones exemptes d'armes nucléaires qui sont conçues pour atteindre les objectifs de désarmement nucléaire et, ainsi, promouvoir et renforcer la paix et la sécurité régionales et mondiales. Dans cet esprit, je tiens à réaffirmer l'attachement de mon pays au Traité de Pelindaba, qui a ouvert la voie à un continent africain exempt d'armes nucléaires.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour appeler la communauté internationale tout entière à unir ses forces pour combler le fossé entre les paroles et les actes et pour accélérer la mise en oeuvre du TNP. Nous réaffirmons également la nécessité que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entre rapidement en vigueur afin de garantir que l'humanité puisse vivre en paix, sans craindre l'extinction.

M. Oussein (Comores) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission, et je ne saurais manquer non plus de féliciter le reste du Bureau.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par la Zambie au nom du Groupe des États d'Afrique, par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par la Tunisie au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/74/PV.3).

Cette soixante-quatorzième session de la Première Commission de l'Assemblée générale a lieu dans un contexte international dangereux, dans lequel les risques liés à l'emploi d'armes nucléaires sont aussi importants qu'ils ne l'étaient pendant la guerre froide. L'Union des Comores est profondément préoccupée par le risque croissant d'un tel emploi au vu du fait que tout recours à l'arme nucléaire aurait des conséquences humanitaires catastrophiques à l'échelle mondiale. L'élimination totale des armes nucléaires reste la seule garantie absolue contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation afin de protéger les générations présentes et futures de ce danger. Il est de notre devoir à tous de mettre en avant les stratégies de réponse multilatérales qui transformeront la situation mondiale actuelle en une situation qui bénéficiera à toute l'humanité. À cet égard, l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017 par 122 États présente une avancée importante. Ce traité complète d'autres traités relatifs aux armes nucléaires, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les traités instaurant des zones exemptes d'armes nucléaires, tels que le Traité de Pelindaba, auquel les Comores sont partie. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, bien qu'il ne soit pas encore en vigueur, joue un rôle important dans le renforcement des normes mondiales contre l'emploi et la prolifération de la possession d'armes nucléaires par tout État.

Dans ce contexte, nous tenons à rappeler que les activités telles que les essais nucléaires et les menaces d'utilisation, de développement et de modernisation des arsenaux nucléaires constituent une menace pour la sécurité internationale, contreviennent gravement au régime de non-prolifération et menacent de nous plonger dans un cercle vicieux d'une nouvelle course aux armements nucléaires. En outre, les armes nucléaires ne constituent en aucune façon un moyen de défense légitime, et leur emploi ou la menace de leur emploi ne peuvent en aucune circonstance être justifiés. Conformément à son engagement de longue date en faveur du désarmement nucléaire, l'Union des Comores fut l'un des premiers pays à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 20 septembre 2017. Aujourd'hui, sa procédure de ratification avance. Ma délégation se félicite d'ailleurs des récents progrès en vue de sa prochaine entrée en vigueur et appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer. Chaque nouvelle signature ou ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires renforce l'élan en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, une condition indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je vais maintenant aborder la question des armes légères et de petit calibre. Le transfert et le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre constitue un sérieux obstacle à la paix et à la sécurité internationales. C'est pour cela que les Comores sont signataires du Traité sur le commerce des armes, qui est d'une grande importance pour notre continent afin de lutter contre le trafic illicite qui sévit dans la région et qui nécessite un contrôle strict. Les Comores ont pris d'importantes mesures pour mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cela inclut le renforcement des cadres politiques et législatifs en matière de gestion des armes légères et de petit calibre. Les effets de la disponibilité généralisée des armes légères et de leur utilisation ont historiquement contribué à de nombreux conflits, en particulier en Afrique. Le terrorisme et d'autres activités criminelles graves menacent la paix et la sécurité internationales et sont également des conséquences de la prolifération des armes légères.

En conclusion, les Comores s'engagent à participer davantage et de manière plus efficace et effective sur les questions qui seront abordées au cours des débats thématiques à venir.

M. Kadiri (Maroc) : C'est un réel plaisir de vous voir,Monsieur le Président, présider les travaux de notre commission. Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette importante commission et de vous assurer du plein soutien de la délégation marocaine dans l'accomplissement de votre tâche. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Le Royaume du Maroc s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non-alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/74/PV.3), et souhaite partager quelques observations à titre national.

Le Royaume du Maroc partage profondément les convictions et les préoccupations de la communauté internationale concernant le développement des armes destructrices et leur prolifération, qui continuent de constituer une menace directe pour la paix et la sécurité internationales. Le Maroc reste persuadé que la meilleure garantie de paix et de sécurité internationales réside non pas dans les doctrines d'armement, mais plutôt dans la coexistence pacifique, qui permettrait la création de conditions favorables au développement et aux échanges politiques, économiques, sociaux et culturels. Le Royaume du Maroc, qui a toujours privilégié le consensus et l'approche inclusive dans ce domaine, demeure résolument convaincu que le multilatéralisme, la négociation, le dialogue et la diplomatie représentent des éléments fondateurs pour un désarmement général, complet et irréversible en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires Cela est d'autant plus le cas qu'aujourd'hui, la propagation incontrôlée de menaces multiformes, d'acteurs non étatiques et de groupes terroristes ou armés a, plus que jamais auparavant, exacerbé les risques tant de prolifération d'armes destructrices que de conflits armés. Ces scénarios, au-delà des souffrances qu'ils engendrent, sapent en profondeur les efforts de lutte qui sont déployés à l'échelle internationale, régionale et nationale, et hypothèquent la réalisation de tout objectif de développement socioéconomique durable ainsi que d'une paix pérenne. Loin de nous appeler à un repli ou à de nouvelles courses aux armements, ces crises contemporaines constituent autant d'occasions pour la communauté internationale de faire à nouveau triompher le multilatéralisme ainsi que de réengager et de renouer le dialogue. Le Maroc se félicite ainsi des multiples signaux positifs enregistrés récemment en matière de désarmement et de non-prolifération.

Il s'agit, premièrement, de la réaffirmation par la communauté internationale, lors du troisième Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de la prééminence de cet instrument international incontournable. En effet, le TNP, en 50 ans, a démontré qu'il était un outil de désarmement et de non-prolifération nucléaire indéniablement efficace et a directement contribué à la réduction des arsenaux des grandes puissances nucléaires, à la promotion des usages pacifiques de l'énergie nucléaire, à la renonciation par plusieurs États dotés de l'arme nucléaire à leurs armes et à la limitation de l'émergence de nouvelles puissances nucléaires.

Deuxièmement, par ailleurs, le Maroc se félicite de la tenue prochaine, sous la présidence éminente du Royaume hachémite de Jordanie frère, de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, convoquée à la suite de l'adoption de la décision 73/546 le 22 décembre 2018 par l'Assemblée générale. L'organisation de cette conférence longuement attendue constitue un premier succès qu'il nous incombe de soutenir et qui intervient à la veille de l'importante échéance de la Conférence d'examen du TNP en 2020. Le Maroc estime que la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires conforte l'objectif de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Troisièmement, la communauté internationale a eu une occasion historique d'engager d'importants débats sur la sécurité dans le cyberespace dans le cadre de la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 73/27 de l'Assemblée générale. En tant que pays en développement connecté, le Maroc accorde un grand intérêt aux progrès de l'informatique et des télécommunications, ainsi qu'à la cybersécurité, et se félicite de la création du groupe de travail à composition non limitée qui fonctionne sur la base du consensus et est chargé d'élaborer les normes, règles et principes du comportement responsable des États. Le Maroc a également voté pour la résolution 73/266, intitulée « Favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale » et fait partie du groupe d'experts gouvernementaux créé en vertu de cette résolution. En tant que membre de ces deux processus, le Maroc estime que le groupe de travail à composition non limitée et le groupe d'experts gouvernementaux

devraient ainsi pouvoir travailler en complémentarité dans le respect de leurs mandats respectifs afin de faire en sorte que les progrès de l'informatique et des télécommunications continuent de servir davantage le développement, le progrès et la sécurité des États.

La paix est au cœur du mandat de l'ONU. Il est par conséquent urgent de réformer l'Organisation afin qu'elle puisse mieux venir en aide aux États et jouer un rôle prédominant en termes de prévention des conflits et de résolution pacifique des différends. C'est pourquoi le Maroc soutient, a soutenu et continue de soutenir fermement les efforts de réformes engagés par le Secrétaire général, y compris son programme de désarmement, en vue d'habiliter l'ONU à apporter une réponse à la hauteur des défis qui nous menacent de manière égale. Toutes ces avancées constituent autant de mesures de confiance qui méritent d'être encouragées et consolidées dans le contexte mondial contemporain. C'est cet esprit d'engagement renouvelé qui doit présider aux actions de la communauté internationale lorsqu'il s'agit d'investir les nouvelles frontières que représentent les espaces extra-atmosphérique et cybernétique, et ce pour permettre à l'humanité de tirer convenablement profit de ses patrimoines communs.

Enfin, le constat est tel aujourd'hui que, au-delà de leur emploi et de la menace de leur emploi, l'existence même d'armes destructrices continue d'entraîner des coûts humains, écologiques et sécuritaires qui peuvent être évités si la communauté internationale fait preuve d'une réelle volonté politique. Cela passe inéluctablement par notre ferme attachement à l'architecture sécuritaire de désarmement et de non-prolifération.

En tant qu'acteur engagé en faveur de la paix sur la scène régionale et internationale, le Maroc ne cesse de déployer ses efforts pour promouvoir l'entrée en vigueur et l'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et contribue activement aux travaux des instances du Comité préparatoire et au renforcement de ses relations de coopération avec son secrétariat technique provisoire. Le Royaume du Maroc soutient également toutes les résolutions adoptées au niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement et demeure engagé à contribuer aux efforts entrepris dans le cadre des initiatives volontaires et globales de désarmement et de non-prolifération.

Enfin, l'existence et la circulation illicite d'armes destructrices constituent un tort qui alimente et pérennise les conflits, le terrorisme – y compris nucléaire – et les trafics en tous genres, et affecte de plein fouet la souveraineté des États, ainsi que le franges les plus vulnérables de la société, à savoir les femmes, les jeunes et les enfants. Le présent contexte international et les défis grandissants rendent impératif d'œuvrer pour parvenir à la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération. C'est sur la base de ce constat que la communauté internationale doit préserver le principe du consensus et réhabiliter les vertus de la négociation et du multilatéralisme. Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Il est étrange et cynique que le représentant de la Syrie donne des leçons et prêche des sermons sur le terrorisme alors que le Gouvernement de son pays a commis toutes sortes d'actes terroristes contre le peuple syrien, notamment l'utilisation d'armes chimiques, selon les rapports de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

La réticence continue du régime syrien à s'acquitter de ses obligations juridiques telles qu'indiquées en détail dans la décision adoptée lors de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, et de ses engagements aux termes de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, qui appelle la Syrie à coopérer pleinement avec l'OIAC, ainsi que les incohérences de sa première déclaration et des déclarations suivantes sur la destruction de ses stocks d'armes chimiques, en dépit des informations confirmant l'utilisation par le Gouvernement syrien de ces armes en Syrie, en plus des autres rapports de missions d'établissement des faits attestant de l'emploi d'armes chimiques par la Syrie, nous contraignent à exhorter les autorités syriennes à coopérer pleinement avec les équipes concernées pour mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes concernant l'emploi d'armes chimiques, comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration lors du débat général (voir A/C.1/74/PV.7) plus tôt cette semaine.

Il est extrêmement paradoxal que le représentant des autorités syriennes affirme que notre royaume a enlevé le Premier Ministre libanais. Il s'agit là d'une allégation fausse et sans fondement qui a été démentie par le Premier Ministre Saad Hariri lui-même. En outre, si nous parlons d'accusations au sujet de l'enlèvement du Premier Ministre libanais, qu'est-ce que notre collègue, l'Ambassadeur de Syrie a à dire sur l'assassinat

de l'ancien Premier Ministre libanais, M. Rafic Hariri, qui a été assassiné en 2005 par des mains sanglantes liées aux autorités syriennes, et avant lui le Premier Ministre libanais martyr Rashid Karami, assassiné par les autorités syriennes en 1987? La Syrie a assassiné deux Premiers Ministres libanais et accuse maintenant l'Arabie saoudite d'avoir enlevé et détenu quelqu'un pendant quelques jours ou quelques heures, alors que le Premier Ministre lui-même a rejeté cette accusation. La Syrie est également responsable de l'assassinat de deux Présidents élus au Liban. La série de ses assassinats et de ses meurtres dure depuis longtemps et se poursuit, et en ce qui concerne les fonctionnaires en Syrie et au Liban, le régime syrien a une réputation sanglante.

M^me^ Mudallali (Liban), Vice-Présidente, assume la présidence.

Un demi-million de personnes ont été tuées en Syrie même, à la suite des attaques du régime syrien contre son propre peuple. Ce ne sont pas des accusations fabriquées mais des faits établis par la résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité qui a approuvé la conclusion tirée par une commission d'enquête internationale indépendante sur la base d'éléments de preuve qui attestent de la participation de hauts fonctionnaires syriens dans l'assassinat de Rafic Hariri. La résolution indique que la Syrie n'a pas coopéré avec la mission d'établissement des faits et met en garde contre toute ingérence directe ou indirecte dans les affaires intérieures du Liban.

Ceux qui ont tué Rafic Hariri devraient être les derniers à proférer des accusations sans fondement. L'Arabie saoudite a fourni toute l'aide possible pour le développement de notre État frère du Liban, alors que la Syrie a fourni au Liban des milices terroristes comme le Hezbollah et s'est impliquée militairement, faisant reculer le Liban de plusieurs années en termes de progrès et de développement. Ce que la Syrie a offert au Liban, ce sont des explosions et des meurtres, visant non seulement les Premiers Ministres, mais aussi les journalistes comme Salim Lawzi, qui a été tué par les autorités syriennes au Liban.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : En exerçant son droit de réponse, le représentant du régime wahhabite saoudien, un État qui soutient le terrorisme takfiriste dans le monde entier, a fait une déclaration pleine d'hypocrisie et de mensonges dans une tentative désespérée –

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite pour une motion d'ordre.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai parlé respectueusement du représentant syrien comme représentant de la République arabe syrienne. Je demande que la Présidente par intérim empêche le représentant syrien d'utiliser des termes inexacts et des propos irrespectueux pour désigner le représentant d'un régime donné. Cette situation est inacceptable et doit être empêchée par respect pour la Commission elle-même et pour les représentants présents.

La Présidente par intérim : J'encourage toutes les délégations à faire montre de respect les unes envers les autres.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne pour une motion d'ordre.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : L'orateur qui m'a précédé n'a peut-être pas prêté attention à ce que ses collègues lui ont communiqué par écrit, puisqu'il parle de mon pays comme d'un régime, s'autorisant lui-même ce qu'il interdit aux autres. Nous ne l'avons pas interrompu pour une motion d'ordre. Ses propos étaient simplement irrespectueux. Il tente de nier l'utilisation d'un langage irrespectueux alors qu'il essaie désespérément d'empêcher d'autres d'utiliser le même type de termes.

La Présidente par intérim : J'invite toutes les délégations à faire montre de respect mutuel.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vais reprendre les formulations utilisées par le représentant saoudien. Dans son droit de réponse, le représentant du régime saoudien, qui parraine le terrorisme takfiriste dans le monde entier, a fait une déclaration empreinte d'hypocrisie et de mensonges pour tenter désespérément de dissimuler les crimes que ce régime a commis en Iraq, au Yémen, en Syrie, en Afghanistan et dans de nombreux autres pays. Le terrorisme qu'il soutient a touché de nombreuses capitales occidentales.

Il n'est pas raisonnable que le régime saoudien contribue à hauteur de plus de 100 millions de dollars au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, alors qu'il continue en parallèle à violer les résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme en consacrant des milliards de dollars au financement d'organisations terroristes en Syrie et dans d'autres régions du monde, afin de répandre l'idéologie wahhabite, qui sème la mort, la destruction et la haine des autres confessions.

Le régime saoudien est fondé sur l'oppression du peuple saoudien, en particulier dans la région

orientale du pays. Ce régime a complètement démoli la ville d'Aouamiya et il décapite plus de 150 personnes chaque année, de la même façon que l'organisation terroriste Daech. Il gaspille des milliards pour appuyer des groupes terroristes et leur fournir des armes au lieu d'affecter ces sommes au développement et au progrès de la société saoudienne. Il a dépensé beaucoup d'argent qui aurait été plus utile au peuple saoudien, mais qui a plutôt été consacré à l'achat d'armes et de matériel provenant des stocks de divers pays européens, qui n'étaient pas destinés à l'Arabie saoudite mais plutôt envoyés directement aux organisations terroristes en Syrie par l'intermédiaire des pays voisins.

Tout le monde sait que l'Arabie saoudite a créé et financé l'organisation terroriste Al-Qaida et que les États-Unis ont promulgué une loi pour tenir l'Arabie saoudite responsable de l'implication de ses agents dans les attentats du 11 septembre 2001. Tout le monde sait que l'Arabie saoudite a enlevé le Premier Ministre d'un autre État et que sans la pression internationale, l'intervention d'un membre permanent du Conseil de sécurité et la menace que la question soit soumise au Conseil de sécurité, nous n'aurions jamais su quel sort aurait été réservé à la victime de cet enlèvement. Les allégations selon lesquelles mon pays aurait été impliqué dans un quelconque assassinat au Liban sont des absurdités, des mensonges et des affabulations. On peut comprendre que le représentant du régime saoudien lance de telles affirmations pour couvrir tous les crimes auxquels son régime est lié.

Le régime en Arabie Saoudite est responsable de multiples meurtres et de nombreux actes de destruction et d'intimidation dans plusieurs régions du monde, outre les pays que j'ai mentionnés, y compris le mien. J'ai évoqué hier des photographies d'appareils d'origine saoudienne utilisés par des groupes terroristes dans un laboratoire pour mélanger des substances chimiques afin de les utiliser comme armes chimiques (voir A/C.1/74/PV.8).

Le représentant d'Israël a fait une déclaration totalement mensongère, incorrecte et affabulatrice, qui ne correspond pas à la définition la plus élémentaire de la vérité. Nous sommes encore une fois choqués par une déclaration de cette entité, qui porte des accusations contre d'autres pays en vue de détourner l'attention des menaces que posent les armes nucléaires et autres armes de destruction massive israéliennes, y compris les armes biologiques et chimiques. Par ailleurs, l'entité israélienne ignore les résolutions internationales, y compris les résolutions du Conseil de sécurité qui lui demandent d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre toutes ses installations et activités nucléaires au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En outre, elle refuse d'adhérer à toutes les conventions relatives à l'interdiction des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques.

Non seulement l'entité israélienne possède des armes nucléaires, mais elle a menacé de les utiliser à plusieurs reprises, notamment pendant la guerre de libération d'octobre 1973. Nous aimerions de nouveau connaître - et nous pouvons poser cette question à de nombreux États - l'objectif que l'entité israélienne vise en possédant des roquettes ayant une portée supérieure à 5 000 kilomètres capables de porter des têtes nucléaires. Quels sont les pays visés par les menaces israéliennes? Le programme nucléaire militaire israélien n'aurait pas pu se poursuivre sans protection et sans soutien, tant matériel que technologique, y compris nucléaire, ou sans experts, tout cela fourni avec l'aide d'un groupe d'États, dont certains sont des membres permanents du Conseil de sécurité. Les crimes nucléaires d'Israël sont perpétrés conjointement par l'entité israélienne et par ceux qui protègent la possession d'armes nucléaires par Israël. Combien de temps cet enfant gâté restera-t-il sensiblement à part?

Quant aux propos du représentant du régime saoudien sur l'engagement de mon pays : mon pays a rempli toutes ses obligations en tant que partie à la Convention sur les armes chimiques. Nous avons coopéré avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le régime saoudien doit cesser d'envoyer des substances chimiques toxiques et des experts aux organisations terroristes en vue de former des terroristes sur mon territoire national. Je conclurai par le vers du poète qui dit que si je suis critiqué par une personne capricieuse, c'est la preuve que j'ai raison.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre aux accusations et aux commentaires absurdes du représentant d'Israël. Ce que nous avons dit au sujet de cette entité est fondé sur des réalités internationales. Israël occupe le territoire palestinien. Depuis plus d'un demi-siècle, chaque jour il tue des Palestiniens. Il a commis 17 actes d'agression contre ses voisins et ailleurs. Voilà les faits. Au total, le Conseil de sécurité a adopté 85 résolutions au sujet d'Israël, et Israël les a toutes rejetées et a refusé de s'y conformer. Qu'un tel régime soit doté d'armes nucléaires représente donc la plus grande menace possible pour la paix et la sécurité de notre région. C'est ce que nous avons dit dans notre déclaration (voir A/C.1/74/PV.8). Je crois que ces faits sont clairs et qu'il est de notre devoir de les rappeler ici, à la Première Commission.

Il est paradoxal que le représentant de l'entité israélienne porte des accusations alors qu'Israël a rejeté tous les appels de la majorité des États Membres lui demandant d'adhérer aux divers conventions et traités relatifs aux armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Les rapports internationaux ont confirmé que, depuis 1948, Israël a utilisé à maintes reprises des armes chimiques et biologiques, notamment l'uranium appauvri et le phosphore blanc, ainsi que d'autres armes interdites au niveau international, contre les populations syrienne, libanaise, égyptienne et palestinienne. L'entité israélienne a l'habitude de violer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Elle a fourni des armes et des munitions à des organisations terroristes, ainsi que des agents chimiques toxiques en Syrie et nourrit le terrorisme dans notre région depuis plusieurs décennies. Des rapports internationaux et des rapports de l'Organisation des Nations Unies ont prouvé que le régime israélien a utilisé des armes chimiques et des matières chimiques toxiques contre des civils, notamment du phosphore blanc et de l'uranium appauvri, comme je l'ai dit plus tôt. Il utilise également de nombreux autres types d'armes interdites au niveau international. Je rappelle que le régime israélien a introduit le terrorisme sous toutes ses formes dans notre région. Il nous a apporté des armes nucléaires, chimiques et biologiques, en plus des organisations terroristes qui ont tué des centaines de milliers d'innocents dans notre région.

Le régime israélien a violé toutes les conventions auxquelles nous sommes parties, ainsi que les normes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, de même que les quelques conventions relatives au désarmement auxquelles le régime israélien est tenu. Si l'on observe n'importe quelle région du monde où règne l'instabilité, nous constatons que les Israéliens y ont fourni toutes sortes d'armements et de munitions afin de la déstabiliser. Les Israéliens occupent la première place des acteurs connus pour leur implication dans le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans les zones instables. Outre les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, le vaste arsenal d'armes offensives conventionnelles sophistiquées du régime israélien continue de menacer la paix et la sécurité de sa région et au-delà. Malheureusement, bien que tous les autres États du Moyen-Orient adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), prérequis essentiel à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, le régime israélien, seul pays de la région à ne pas être partie à ce traité, refuse toujours d'y adhérer malgré la persistance des appels internationaux en ce sens, et il s'oppose obstinément à toutes les initiatives régionales et internationales visant la création de cette zone exempte d'armes nucléaires. L'une de ces initiatives a été l'adoption d'une résolution distincte sur le Moyen-Orient par la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui est un élément cles de l'ensemble des mesures à prendre pour proroger le Traité pour une durée indéfinie.

Là encore, tous les efforts visant à mettre en œuvre cette résolution, y compris le plan d'action pertinent de la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP de 2010, ont échoué, uniquement parce que le régime israélien a refusé de participer à la conférence prévue à Helsinki en 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. La Conférence d'examen de 2015 n'est même pas parvenue à adopter un document final en raison des politiques obstinées d'Israël, et voilà qu'Israël a tenu des propos irresponsables en annonçant qu'il ne participera pas à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra à New York en novembre. Le 29 août 2018, l'Iran, pays non doté d'armes nucléaires, a été menacé d'anéantissement atomique par le Premier Ministre israélien, un belliciste qui se tenait à côté d'une authentique usine d'armes nucléaires et qui fait preuve d'une insolence sans vergogne. Ma délégation rejette donc catégoriquement toutes les accusations que le représentant israélien a portées contre mon pays.

M. Jang Il Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Ma délégation dénonce les déclarations des représentants de la Bulgarie et du Liechtenstein qu'elle qualifie d'actes provocateurs d'ingérence dans les affaires internes de mon pays. Comme il est communément admis, la décision d'adhérer aux conventions et traités internationaux est un droit souverain de tout État. En ce qui concerne les lancements de missiles, il est tout à fait absurde et impertinent de leur part de pointer du doigt nos mesures justifiables de légitime défense. Par ailleurs, la Bulgarie et les autres pays occidentaux qui ont réclamé notre ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires seraient bien avisés d'exécuter cette requête pour eux-mêmes, si tel est leur souhait.

M. Al-Mouallimi (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, le problème que rencontrent mes collègues de la délégation syrienne est qu'ils aiment profondément la langue et la littérature arabes, mais ils ne les comprennent pas, ou ne se souviennent pas des poèmes autres que ceux qu'ils ont appris au niveau

du secondaire, ou plus vraisemblablement du primaire. Cela dit, leur compréhension de la poésie est limitée, incomplète et inexacte. Je n'insisterai pas sur ce point et je les renvoie aux manuels de langue arabe que leurs enfants étudient afin qu'ils puissent corriger le vers que mon collègue syrien a cité.

Deuxièmement, si le représentant de la Syrie a parlé vaguement de l'Iraq, de l'Afghanistan et des quatre coins du monde, il fait totalement l'impasse sur tout ce qui se passe dans son propre pays et au Liban, son voisin. Nous parlons ici des ravages que le régime en Syrie a causés. Il prétend qu'une ville d'Arabie Saoudite a été détruite. S'il nous arrive de détruire des villes pour les aménager et les reconstruire, nous ne les bombardons et ne les rasons pas pour autant, contrairement aux autorités syriennes à Hama, Homs et Alep, ainsi que d'autres antiques villes syriennes. Il suffira de dire qu'ils sombrent dans l'abîme tandis que nous nous élevons vers les sommets. Nous ne répondrons pas à leurs accusations et à leurs affabulations. Tout ce que nous avons dit sur les actions des autorités syriennes est étayé par des chiffres et des preuves dans des rapports internationaux et des résolutions du Conseil de sécurité, alors que toutes leurs revendications ne sont que des paroles qui ne méritent même pas de réponse.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, en réalité, je ne voulais pas répondre au représentant du régime saoudien au sujet de la langue arabe. Mais s'il avait fait attention à ses propres mots alors qu'il nous faisait la leçon sur la langue arabe – et je lui demande de réécouter l'enregistrement et les mots qu'il a employés –, il se serait rendu compte qu'il utilise parfois l'arabe classique, parfois son dialecte, et pourtant, il veut nous donner des leçons d'arabe. Il veut évaluer notre niveau d'éducation. Je lui réponds que le niveau d'éducation de mon pays a mille ans d'avance sur celui de l'Arabie saoudite.

Deuxièmement, nous avons combattu et nous continuerons à combattre tous les agents du régime saoudien, notamment les terroristes qu'il soutient dans mon pays. C'est notre devoir en tant qu'État, et nous poursuivrons ce combat. Cependant, nous savons tous qu'au cours des années 80, l'Arabie saoudite a créé et financé l'organisation terroriste Al-Qaida, qui est responsable d'explosions, de massacres et d'actes terroristes dans bon nombre de pays, y compris ici même, dans cette ville. C'est pourquoi, comme je l'ai indiqué, il existe une loi américaine, la Loi pour la justice contre les commanditaires du terrorisme (Justice Against Sponsors of Terrorism Act), dont l'objectif est de traduire en justice les responsables du régime saoudien qui ont été impliqués dans les attentats contre les États-Unis en 2001. Cette loi est toujours en vigueur. Peut-être le représentant saoudien souhaite-t-il aborder ce point.

Des rapports internationaux ont confirmé que l'Arabie saoudite et le régime en place étaient impliqués dans le financement et la propagation du terrorisme afin de diffuser l'idéologie wahhabite takfiriste, qui rejette toute opposition, y compris de la part des Saoudiens eux-mêmes. Aouamiya, la ville en Arabie saoudite que le représentant saoudien a mentionnée, n'a pas été détruite pour y construire une ville meilleure, mais parce que certains des habitants de cette ville se sont opposés à l'oppression du régime saoudien contre ses propres citoyens.

Quant aux tentatives du représentant de se référer à des rapports internationaux, je lui réponds que ces rapports n'existent que dans son imagination. Lorsque les autorités compétentes de mon pays nous en donneront l'autorisation, nous sommes prêts à partager avec tout le monde des informations sur l'implication du régime saoudien dans des meurtres et des opérations de liquidation au Liban. Puisqu'il a évoqué le Liban, je vais également me contenter de parler du Liban. Son régime est pleinement impliqué dans tous les événements qu'il a mentionnés. C'est pourquoi il essaie d' impliquer d'autres États, afin de nier la responsabilité du régime saoudien. Nous savons tous ce qui s'est passé récemment en Turquie, où ce régime a assassiné un ancien agent de ses services de renseignement au consulat saoudien.

La séance est levée à 17 h 45.